

---

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)  
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF -Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33  
Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>  
ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER  
– Imprimé par AJCommunication BP4 91750 CHAMPCUEIL –Périodicité : mensuelle

---

**25ème Congrès du SNTRS-CGT**  
**29,30 novembre et 1,2 décembre 2005.**

## Le gouvernement louvoie sur la LOP et marginalise

*Edito*

## les organismes de recherche !

Le gouvernement reporte le calendrier d'élaboration de la loi de programmation de la recherche, promise dans la hâte aux personnels de la recherche en lutte. **Il refuse ainsi de sortir de l'opacité qui entoure sa politique, ne permettant pas un réel débat public sur l'organisation de la recherche, ses orientations et les moyens qui doivent l'accompagner.** Il louvoie pour éviter les négociations avec les organisations syndicales. **Pendant ce temps, il met en place son nouveau système de pilotage de la recherche publique, pour mieux la soumettre à ses priorités et à celles des entreprises.** Il crée pour cela un système d'Agences, largement dotées en crédits, qui commencent à distribuer la plus grande partie des crédits publics : Agence Nationale de la Recherche (ANR), Fondations gérées par les entreprises, pôles de

compétitivité, Agence pour l'Innovation. De plus il incite les Universités à constituer des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), terme qu'il a emprunté aux Etats Généraux, mais qu'il a détourné pour réorganiser les universités et la recherche au niveau territorial, afin là aussi de mieux répondre aux besoins des régions et des entreprises. Les EPST, tel le CNRS, ainsi que les Universités deviennent des instruments au service du réseau d'Agences et de Pôles. Dans ces conditions, le financement récurrent deviendra marginal à côté de la masse des financements incitatifs et l'emploi précaire explosera. **Seule la mobilisation des personnels peut faire reculer le gouvernement** : les concessions récentes de Raffarin qui a annoncé la création de 3000 postes statutaires en 2006 (sans garanties) en témoignent.

Le gouvernement n'envisage aucune mesure de revalorisation des rémunérations des personnels qu'il s'agisse des allocataires de recherche, des salaires IATOS, des enseignant-chercheurs, des ITA et des chercheurs. Il promet des primes et des indemnités dites « au mérite » pour ceux qui se conformeront aux normes.

**Cette politique laisse un rôle très réduit aux EPST.** La réforme du CNRS doit donc être vue comme une adaptation de l'organisme à ce contexte où le centre de gravité est déplacé vers les agences et la structuration territoriale. Ce qui n'empêche pas des désaccords dans le camp gouvernemental sur le rôle que doit jouer le CNRS. Les personnalités qui se disputent autour de la réforme du CNRS ont cependant intérêt à chercher un compromis sur le texte qui doit être adopté par le CA du CNRS le 19

mai. La version du projet du CNRS présentée au CTP indique les termes du compromis : une détermination des rôles respectifs du président et du DG, un affaiblissement du pouvoir assigné à l'origine aux Directeurs Inter-Régionaux par le DG, une diminution plus modérée du nombre de départements scientifiques (5 au lieu de 4), le maintien de l'Insu et de l'IN2P3, la création de deux départementaux transversaux, enfin l'introduction d'instances consultatives auprès des DIR et la limitation de leur rôle à la coordination de la politique régionale du CNRS et à la représentation auprès des régions et des universités, enfin l'affirmation du rôle des conseils de départements. Ces concessions

sont dues très largement à l'action des personnels. Restent de grands points d'inquiétude : la mission de réponse aux besoins économiques, sociaux et culturels pourtant affirmée dans le décret organique, le regroupement des départements est mené sans logique scientifique, la réflexion sur la prospective est retirée aux conseils de département. En outre, il n'est pas mis fin aux regroupements autoritaires des laboratoires, ni à la structuration en laboratoires propres, communs ou liés, enfin rien n'est dit encore sur l'emploi, notamment sur l'emploi statutaire. Les préférences du DG vont, on le sait au maintien voire à la régression de l'emploi chercheur au bénéfice de l'accueil, et au dé-

veloppement modéré de l'emploi ITA. On ne connaît toujours pas les intentions du DG concernant le Comité National à un moment où ce qui se négocie au ministère risque de transformer profondément le système d'évaluation et l'éloigner des organismes sans garantie de transparence.

Qu'il s'agisse de la LOP ou des EPST, le personnel doit rester vigilant et maintenir sa pression. L'intervention et l'action sont plus que jamais nécessaires. L'action du 20 mai doit être un succès.

Annick KIEFFER

*La Commission Exécutive du 17 mars a décidé des dates  
et du lieu du prochain congrès.*

## **Le 25ème Congrès du SNTRS-CGT**

**aura donc lieu du mardi 29 novembre à 12 h  
au vendredi 2 décembre 2005 à 12 h**

*à la Villa Clythia à Fréjus dans le Var*

**Structure du CAES du CNRS, ce site offrira à tous  
d'excellentes conditions de travail, de séjour et donnera l'occasion  
aux adhérents congressistes qui ne connaissent pas  
ce centre de vacances, de le découvrir.**

La CE du 12 mai présentera et débattrà sur le plan détaillé des documents. Elle proposera un ordre du jour qui sera décidé, ainsi que la convocation, par le Conseil Syndical National du 23 juin.

### **RAPPEL**

**L'adresse du site WEB du SNTRS-CGT est**

**[www.sntrs.fr](http://www.sntrs.fr)**

Vérifier que vous arrivez sur le site SNTRS qui porte l'URL :  
**<http://www.vjf.cnrs.fr/sntrs/>**

en particulier ceux qui ont le site SNTRS dans leur "favoris".

*Le site sur "free" n'est plus mis à jour et va être supprimé.*

## Sommaire

Page 1 et 2

Edito

**Le gouvernement louvoie sur la LOP et marginalise les organismes de recherche !**

Par Annick KIEFFER

Page 2

**25ème Congrès du SNTRS-CGT**

les 29,30 novembre 1er et 2 décembre 2005 à Fréjus (Var).

**RAPPEL : nouvelle adresse web.**

Page 4

**Recherche : pas de loi d'orientation sans programmation**

Pages 5 à 7

**Ce que nous voulons pour le CNRS.**

Pages 8 à 16

**Compte rendu du CA du CNRS des 24 mars et 21 avril 2005.**

Par Jacques AUDIN

Pages 17-18

**Elections au CA du CNRS du 13 mai au 6 juin 2005 :**

la profession de foi du SNTRS.

Pages 19 à 22

**PAGES "SPECIAL CHERCHEURS"**

**Et pourtant...**

Par Michel GRUSELLE

**Rendre plus attractives les rémunérations des chercheurs.**

**Toujours l'emploi précaire pour les jeunes chercheurs en 2005.**

Par Michel PIERRE

**L'Institut Pasteur : modèle gouvernemental d'organisation de la recherche.**

Par Bernard KRUST

**Le respect du droit.**

Par Gilles MERCIER

**Evaluation des chercheurs à l'INSERM**

Pages 23

**ANR et emploi**

Par Daniel STEINMETZ

Pages 23 à 25

Compte rendu du CS du CNRS du 8/3/ 2005

Pages 26 à 28

**VOS DROITS**

**Retraite anticipée des mères et des pères de 3 enfants ou d'un enfant handicapé.**

Page 29 à 34

**De la Recherche à la politique d'innovation industrielle.**

Pages 35 à 40

**TRIBUNE LIBRE :**

**Le rapport Beffa.**

Par Gilles MERCIER et Michel GRUSELLE

**Une facette du réformisme.**

Par Gilles MERCIER

**Réflexion sur l'activité de la CGT en direction des établissements et des personnels du service public national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

Par Jean-Pierre ADAMI

Pages 1 et 25...

**LIVRES et CHANSONS.... petite publicité...**

## Ceux qui disent non

Michel BUHLER\*

Un autre monde est possible  
Je l'ai vu de mes yeux, vu  
Il était debout, paisible  
Dans la rue  
Coude à coude une foule  
Hommes et femmes confondus  
Qui passaient comme une houle  
Bienvenue

Ensemble tous ensemble  
Et qu'importé leurs noms  
Je sais qu'ils me ressemblent  
Ceux qui disent non

Ils viennent de la misère  
Du chômage et des quartiers  
Où la vie est à refaire  
A rêver

Des boulots plus que précaires  
Du mépris et de partout  
Où se nourrit la colère  
Le dégoût

...Mais sûr qu'ils me ressemblent...

Jeunes et vieux solidaires  
Virés par des flibustiers  
Indiens, paysans sans terre  
Humiliés

Ils ont versé tous les pleurs  
Maudit toutes les prisons  
Dis. pourquoi auraient-ils peur  
Et de quoi donc ?

...Regarde ils te ressemblent...

Sur le cœur pour étendard  
Z'ont le sourire du Che  
Autour du cou des foulards  
Des keffieh  
La folie qui les habite  
Exige pour les humains  
La justice et tout de suite  
Et rien de moins

...Regarde ils nous ressemblent ..

Peuple d'en bas, fier de l'être  
Ils vont tranquilles, sachant  
Qu'un nouveau monde est à naître  
Maintenant  
Qu' les barreaux les murs infâmes  
A force de les cogner  
Finiront par rendre l'âme  
Par céder

Ensemble tous ensemble  
Et qu'importé leurs noms  
Bon Dieu qu'ils nous ressemblent  
Ceux qui disent non

... Mais oui ils nous ressemblent...  
Ceux qui disent non

Chanteur helvète.

Extrait du CD "Chansons têtues"

Contact : mbulher@freesurf.ch

## RECHERCHE :

### pas de loi d'orientation sans programmation !

La campagne « *100 campus en colère* » et la manifestation prévue le 20 mai 2005 pour l'ensemble des organisations des salariés de la recherche ont vu leur légitimité renforcée hier lors de la réunion qui s'est tenue entre le ministère de la Recherche, les syndicats et le mouvement « Sauvons la recherche. »

Cette réunion fait suite à un communiqué de l'ensemble des syndicats qui dénonçaient une préparation de la loi d'orientation et de programmation les évinçant et demandaient à être reçus d'urgence. « Sauvons la recherche » de son côté avait également exigé l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales.

Après une discussion vive, il a été obtenu des réunions de restitution des groupes chargés de travailler sur la loi d'orientation et de programmation, notamment ceux sur l'évaluation, les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), la modulation de service des enseignants-chercheurs et des chercheurs, la logique de projet, la responsabilité des établissements, la contractualisation et les instituts Carnot.

Ces restitutions auront lieu les 3, 9 et 13 mai prochains. Aucun engagement n'a été pris quant aux intentions du gouvernement sur la programmation pluriannuelle des emplois, des moyens et de leur répartition.

Le 3 mai seront discutés également l'attractivité des carrières, la recherche industrielle, l'emploi dans les EPIC, les éléments indicatifs de programmation (*portée de la loi, répartition des 3000 postes promis pour 2006, la ventilation des 6 milliards annoncés pour 2005 - 2007*).

Plus que jamais, dans les semaines à venir, l'action des salariés va être déterminante pour obliger le gouvernement à écarter les menaces qui pèsent sur la recherche publique et à faire des choix nécessaires au développement de la recherche dans notre pays.

**Tant dans le public que dans le privé, la CGT fera tout pour susciter le débat sur ces enjeux et développer l'action pour une loi d'orientation et de programmation qui réponde aux attentes des salariés et de la collectivité.**

Communiqué de l'UGICT-CGT du 27 avril 2005

## 100 campus en colère

*En mai...*

La campagne des "**100 campus en colère**" est en préparation sur les sites pour aboutir à la **manifestation nationale du 20 mai** dans toutes les régions.

*En juin...*

En intersyndicale, les organisations ont convenu d'un grand **débat en juin** sur la recherche en France, recherche privée et recherche publique, débat qui devrait associer tous les acteurs, les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche, SLR, les représentants et notamment les élus des instances scientifiques (organismes comme universités), les syndicats de la recherche privée, les associations impliquées dans ces questions de recherche et de société.

# Ce que nous voulons pour le CNRS

Le CNRS vit actuellement une crise grave autour du projet de réforme de B Larrouturou : de nombreuses motions de défiance, un conseil d'administration houleux où le 24 mars, les représentants du ministère abandonnent leur position de soutien tacite, la CPU qui publie le 7 avril un communiqué où se mêlent la volonté d'ingérence et celle d'hégémonie, enfin, récemment une pétition télécommandée de soutien au DG.

## Il importe de comprendre les enjeux

Le gouvernement met en place sa réforme de la recherche, avec de nouvelles structures, avant même de promulguer une loi d'orientation et de programmation pour la recherche. Il refuse encore de négocier avec les syndicats. La création de l'Agence Nationale pour la recherche (ANR), dont la dotation est déjà actuellement élevée et sera exorbitante à court terme, organise la concurrence entre équipes, drainant une très grande part des financements vers des thématiques contrôlées par le ministère. Cette agence est de plus une formidable machine à créer des CDD, sans contrôle ni régulation. Or les dotations et les emplois affectés aux organismes stagnent. Une telle politique ne peut à terme que déstructurer durablement la recherche fondamentale, dont le CNRS, casser l'emploi statutaire et précariser les jeunes diplômés.

Sans négliger le poids des hommes et leurs luttes de pouvoir, pour le SNTRS-CGT, la crise au CNRS reflète les tensions au sein du gouvernement entre plusieurs stratégies à l'égard de la recherche. Pour certains, l'Etat doit garder sa capacité d'intervention et organiser l'attractivité territoriale (cf. rapport J.-L. Beffa notamment), pour d'autres son rôle se limite à créer les conditions de la concurrence et de la compétitivité des territoires et à en contrôler les règles (rapport de C. Blanc). La première conception, dans la lignée d'une tradition centralisatrice du rôle attribué à l'Etat depuis 1945 par une partie de la gauche et de la droite d'inspiration gaulliste, a conféré au CNRS un rôle de structuration nationale de la recherche publique en France. Nous y reviendrons. La deuxième, exacerbée par l'hégémonie néo-libérale ambiante, organise progressivement le reflux du rôle interventionniste de l'Etat. En choisissant de créer à la fois les pôles de compétitivité à la mode Christian Blanc et l'agence pour l'innovation à la mode Beffa,

le gouvernement ne choisit pas clairement, mais dans les deux cas, il privilégie l'assujettissement de la recherche publique à des intérêts privés, la casse des statuts et la création d'emploi précaires et non statutaires.

Les réformes entreprises ces deux dernières décennies ont transféré vers les régions des prérogatives jusqu'alors assurées par l'Etat au niveau national. D'autres abandons au profit de la commission européenne sont en cours. La politique de baisse des impôts et d'allègements fiscaux a diminué la capacité d'intervention de l'Etat. L'Europe et les régions prennent ainsi une place de plus en plus importante dans la définition des politiques. La mise en concurrence des régions crée sur le territoire national le double risque de redondance et de désertification. La volonté exprimée par la CPU d'autonomiser les universités relève de la même inspiration. Il faut dénoncer clairement les prises de positions aventuristes d'une centaine de présidents d'université qui privilégient leur volonté de pouvoir par rapport à l'intérêt général de la recherche publique.

Par ailleurs, la politique de financiarisation conduit les entreprises à restreindre les coûts annexes comme la recherche, alors que celle-ci est un élément déterminant des capacités d'innovation pour la conquête de nouveaux marchés. Les pôles de compétitivité, en mettant des laboratoires publics de recherche au service des entreprises sur un territoire donné, ont pour principal objectif d'alléger leur charge salariale.

## Ce que nous voulons

Le CNRS doit garder, voire renforcer la maîtrise de sa politique de recherche, mais pas à n'importe quelles conditions : le CNRS ne peut pas fonctionner comme une entreprise, il est d'abord un grand organisme public de recherche fondamentale, original par son envergure et son omnidisciplinarité, indépendant des intérêts privés et des buts militaires. Sa vitalité et

son efficacité repose et doit continuer de reposer sur un mode de fonctionnement fondé sur l'organisation et le soutien aux initiatives individuelles et collectives des scientifiques (chercheurs ou ITA). Ces initiatives doivent être évaluées et contrôlées par les pairs (Comité national) au sein d'une discipline ou aux interfaces entre disciplines. Ce fonctionnement, basé sur les initiatives des

équipes, doit être complété par la définition et la mise en œuvre de grandes orientations élaborées par l'équipe de direction nommée par le gouvernement. Pour cela, la direction du CNRS doit être à l'écoute tant des questionnements propres de la science que des besoins sociaux, économiques (dont les besoins industriels font partie mais ne sont pas le tout) et culturels de la population. Elle doit être également ouverte aux besoins du monde : environnement, santé, disparités, pauvreté. Mais cette

ouverture ne peut générer un quelconque assujettissement de la recherche. Pour que le CNRS soit dynamique, on ne le répètera jamais assez, il faut un équilibre entre recherche à l'initiative des chercheurs et recherche suscitée par une demande externe (qu'elle vienne du politique ou d'autres sources). Il faut améliorer la réponse aux demandes en laissant une autonomie aux laboratoires et aux chercheurs.

## Les personnels

Des améliorations substantielles doivent être apportées concernant les droits et la gestion des personnels tant au niveau du statut, du salaire et des carrières que pour le fonctionnement des CAP (avec une procédure transparente et démocratique tout au long de la chaîne de décision). La mise en place d'une évaluation professionnelle des ITA devrait déboucher sur la reconnaissance des qualifications de ceux-ci, et se traduire par les reclassements de toutes les personnes dont les compétences relèvent d'un grade ou d'une catégorie supérieure dans les CAP et les jurys de concours. L'expression des besoins des ITA reste insuffisante dans les laboratoires ou les services de même que leur intervention dans les processus de travail. L'organisation de réseaux professionnels devrait susciter une meilleure maîtrise par les ITA de leur avenir professionnel tout en assurant à l'organisme une articulation entre science et technique, une prospective technologique et enfin de bonnes meilleures conditions de transferts de compétence. Enfin le système de mobilité devrait mieux prendre en compte les intérêts des personnels tout en pré-

servant ceux des laboratoires.

Les chercheurs ne peuvent se résigner à leur situation actuelle. La précarité des jeunes est particulièrement insupportable. Il est urgent d'augmenter le nombre des allocations de recherche et des postes statutaires. Le faible niveau des rémunérations contribuent aussi à détourner de la recherche des jeunes parmi les mieux formés. Il faut obtenir une revalorisation sérieuse de ces rémunérations à commencer par celle des allocataires et des débuts de carrière statutaire. Cependant, la grille de fin de carrière des Chargés doit être prolongée et la grille du corps des Directeurs doit être aménagée en cohérence avec cette prolongation. La prime de recherche doit être harmonisée au taux de 16% pour toutes les catégories y compris les chercheurs.

Mais les chercheurs veulent aussi avoir les moyens de mener leurs recherches. Pour cela, ils veulent une forte croissance du financement récurrent sur la base d'une juste évaluation de leur activité.

## La nécessaire démocratie

Chaque niveau institutionnel de l'organisme doit être doté de conseils constitués de représentants des personnels : laboratoires, départements scientifiques, régions administratives, etc. Ils garantissent du fonctionnement démocratique du CNRS en permettant une expression collective de ses personnels. Ces conseils doivent être écoutés, jouer pleinement leur rôle auprès des instances de décisions. Leurs avis doivent être suivis.

Le rôle du Comité national doit non seulement être maintenu mais son fonctionnement amélioré. L'évaluation des unités de recherche (laboratoires ou équipes) et des

chercheurs par une même instance est source de cohérence. Elle permet, si elle fonctionne bien, un travail de prospective. Ce fonctionnement souffre cependant d'insuffisances : l'évaluation devrait intégrer les moyens technologiques, les compétences techniques dont disposent les équipes et leurs dotations financières pour mener à bien leur projets. Plus que d'un éclatement, c'est d'une intégration dont nous avons besoin en matière d'évaluation. La réflexion sur les projets et programmes scientifiques doit être étendue aux technologies mobilisées.

## L'organisation en région

Le CNRS doit être un organisme fort, avoir une présence en région et auprès des universités, permettant de discuter d'égal à égal et de traduire tant les besoins émanant des régions et des universités dans la politique de l'organisme, que de décliner la politique de l'organisme en région, auprès des universités et au niveau européen. L'organisation du CNRS doit permettre

les allers-retours entre les initiatives des laboratoires et la politique de direction de l'organisme. C'est sur cette base que le CNRS doit accroître sa capacité d'intervention auprès de ses partenaires institutionnels, les régions, les universités, l'Europe.

Le projet Larroutou propose bien une solution à ces questions par la vision matricielle de son orga-

nisation, mais qui est empreinte d'une centralisation renforcée et d'un « dirigisme «managérial» autour du Directeur Général et de son équipe.

Il apparaît nécessaire de coordonner les initiatives et de décliner la prospective scientifique au niveau territorial afin de ne pas exacerber les compétitions entre laboratoires. Il s'agit d'organiser des coopérations mu-

tuellement avantageuses. Les rapports avec les régions, les collectivités territoriales, les universités comme avec les entreprises doivent être organisés sur ce principe de coopération dans le cadre d'une cohérence au niveau national que seul le CNRS peut assurer.

## L'interdisciplinarité

La volonté de développer l'interdisciplinarité ne doit pas produire une multiplication des structures ; on peut aussi stimuler et organiser les interfaces par des programmes ou des groupements de type GDR, plus souples. N'oublions pas non plus qu'il est difficile de détecter à l'avance les interfaces à l'origine de nouveaux paradigmes ou de nouvelles avancées. Qu'il s'agisse de relations entre disciplines, de découpage entre disciplines, de taille de laboratoires, de leur fusion ou de leur éclate-

ment, bref dès lors que l'organisation même de la science est en jeu, la direction du CNRS doit fonder ses décisions sur le débat dans les communautés concernées. Ces débats doivent associer toutes les catégories de personnels afin que les dimensions technologiques ou gestionnaires ne soient pas séparées des dimensions scientifiques.

## Les moyens des labos

Les dotations de base aux laboratoires doivent être attribuées sur la base d'un financement récurrent qui garantit à tous un minimum de fonctionnement indépendamment des dotations extérieures. Le financement sur contrat ou incitatif doit être un complément permettant aux besoins, aux demandes extérieures à la recherche académique de s'exprimer ou à des coopérations d'être menées. Les appels d'offre doivent en outre permettre

de financer de nouveaux champs ou de structurer des programmes de portée nationale. L'émulation entre laboratoires ne saurait se traduire par une concurrence entre eux ni par des dotations différenciées selon leur niveau présumé « d'excellence » qui dépendent plus des opportunités du moment que de la qualité scientifique.

"Le projet pour le CNRS sera proposé au vote du CA du 19 mai, il reste peu de temps au CNRS pour se doter d'une réforme que chacun s'accorde à penser nécessaire.

**Les personnels doivent peser de façon constructive pour que leur établissement trouve la place qu'il mérite sur l'échiquier français, européen et mondial et puisse jouer son rôle essentiel d'organisme de recherche public au service de la cause universelle du progrès dans ses dimensions sociales culturelles et économiques.**

**Les personnels ne peuvent pas rester indifférents et doivent prendre conscience des enjeux."**

*Extrait du compte rendu du CA du CNRS du 24 mars pages suivantes (déjà publié dans SNTRS INFO CR n°40 du 31/3/2005).*

Dans le cadre des actions proposées par les syndicats de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**"100 campus en colère" et "manifestation du 20 mai"**

UNE ASSEMBLEE DES PERSONNELS EST PREVUE  
**VENDREDI 13 MAI AU CNRS A AUTEUIL**

# Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 24 mars 2005

*Jacques AUDIN élu du SNTRS-CGT*

**Préambule :** Ce Conseil d'administration s'est déroulé dans un climat de crise aiguë entre le Directeur Général du CNRS, le Président du CNRS et les ministères de tutelle.

Les administrateurs élus ont été reçus préalablement par le Directeur général qui les a informés de la situation et ensuite par le Président du CNRS qui leur a fait part de son souhait de repousser le vote du projet d'évolution du CNRS.

En gros, le ministère et le Président du CNRS demandent à Bernard Larroutou de repousser le vote du projet du CNRS qui était prévu pour le 21 avril. Celui-ci n'y est pas favorable et considère que repousser, c'est enterrer et à terme signer la disparition du CNRS !!!

## Commentaire personnel.

Plusieurs raisons ou prétextes animent ceux qui jusqu'à présent semblaient soutenir le projet. Probablement des raisons conjoncturelles, approche des élections et peur de nouvelles manifestations de personnels qui auraient des répercussions sur l'issue du référendum.

**Des raisons politiques :** le projet pour le CNRS malgré des défauts tente de pérenniser un CNRS et fait de l'ombre à ceux qui misent sur une organisation de la recherche publique centrée autour des universités.

Enfin il y a des réactions émanant de divers endroits de la communauté, des conflits d'intérêt, des corporatismes et aussi des inquiétudes légitimes des personnels.

Deux points du projet Larroutou cristallisent les débats aujourd'hui : les Directeurs Inter régionaux (DIR) et la Direction de la Stratégie Scientifique (DSS)

Les DIR sont fortement contestées par certaines directions scientifiques actuelles qui voient leurs pouvoirs et leurs prérogatives diminuer. Ils sont contestés également par des «personnalités scientifiques» qui occupent le terrain régional laissé vacant par le CNRS et qui ne souhaitent pas que le celui-ci vienne se mêler de leurs affaires locales.

La conjonction de ces deux rejets, plus les craintes de voir la communauté se mobiliser dans la rue sur des critères de couches administratives supplémentaires, de risque d'affaiblissement des disciplines et de la recherche fondamentale, de manque de concertation, de dirigisme, conduit le ministère par le président Meunier interposé à demander une «pose» du projet synonyme probablement d'abandon dans la conjoncture actuelle.

**A propos de la Direction de la Stratégie Scientifique** les choses sont moins claires, il y a au moins deux types de réticences. Celle des Départements scientifiques qui veulent garder leurs prérogatives dans ce domaine. Il y a aussi de toute évidence les craintes de la Présidence du CNRS qui entend garder la main sur la stratégie scientifique de l'Etablissement. C'est le problème de la bicéphalité de la direction du CNRS qui est posé à nouveau. Faut-il un DG et un Président ? Ou faut-il un PDG ?

Il y a bien sûr les inquiétudes des personnels expri-

mées par les syndicats avec leurs différences d'approches traditionnelles au CNRS.

**Faut-il se réjouir de cette situation de crise ?** Probablement pas.

Le projet pour le CNRS sera proposé au vote du 16 mai, il reste un mois et demi au CNRS pour se doter d'une réforme que chacun s'accorde à penser nécessaire. Les personnels doivent peser de façon constructive pour que leur établissement trouve la place qu'il mérite sur l'échiquier français, européen et mondial et puisse jouer son rôle essentiel d'organisme de recherche public au service de la cause universelle du progrès dans ses dimensions sociales culturelles et économiques.

Les personnels ne peuvent pas rester indifférents et doivent prendre conscience des enjeux.

Le compte rendu qui suit n'engage que ma responsabilité. Il est incomplet et imparfait.

L'ordre du jour du CA du 24 mars 2005 était :

- 1/ Projet d'évolution du CNRS (débat informel)
- 2/ Rapport d'activité du CNRS pour l'année 2004
- 3/ Rapport sur l'exécution du Budget 2004
- 4/ Rapport sur délégation de pouvoir au DG
- 5/ Décision modificatrice du budget 2005
- 6/ Débat d'orientation budgétaire 2006 (non traité)
- 7/ Informations sur le GIP ANR

1/Projet d'évolution du CNRS (organisation)  
(voir document du 1<sup>er</sup> mars sur l'intranet)

Le DG fait la même présentation que celle qu'il a faite devant les directeurs de laboratoire ces dernières semaines. Il commente les évolutions par rapport au projet initial et principalement sur les missions des DIR et des DS. « Je veux réformer les départements scientifiques, pas les supprimer ! » Il dénonce le manque de cohérence globale du système actuel. Il est conscient du manque de clarté de son projet et de la nécessité d'ajustages ultérieurs. Il maintient son cap du 21 avril pour voter la réforme. Si on fait le choix de l'immobilisme on démontre que le CNRS est irréformable. Il propose que le CA délibère sur les grands points : le découpage en cinq ou six départements, la mise en place d'une direction de la stratégie, la mise en place des DIR.

**Fossey (élu sncs) :** fait l'historique depuis 1990, reconnaît que le projet a évolué, souhaite qu'on identifie les points de blocage.

**Audin (élu sntrs) :** je suis intervenu pour dire combien ce projet a été mal perçu dès le départ en fixant comme objectif final la prédominance des universités dans le pilotage de la recherche. J'ai plaidé pour la complémen-



tarité université et EPST. J'ai dénoncé la vision descendante du pilotage du CNRS, l'affaiblissement des disciplines dans l'organisation, les risques pour la recherche fondamentale. J'ai dénoncé les mesures autoritaires de restructurations des laboratoires et de dégraissage des effectifs des directions scientifiques. J'ai réaffirmé aussi notre volonté de voir un CNRS fort et bien organisé dans les régions. J'ai critiqué vivement l'absence de structure démocratique à tous les étages de l'organisation proposée. J'ai fait de la prise en compte de cet aspect essentiel à mes yeux la condition de mon vote sur ce projet (voir mon intervention intégrale en annexe 1)

Interrompu par le président qui me demandait de conclure j'ai affirmé solennellement que je considérais que le CNRS était effectivement à la croisée des chemins, que j'étais venu dans le CA pour le défendre et que je faisais confiance aux membres de ce conseil dans leur diversité pour que le CNRS ne disparaisse pas avec la fin de notre mandat.

Une personnalité scientifique : il faut de la visibilité, le CNRS n'est pas un hôtel. Le projet avance dans le bon sens.

Gillon (élue sgen) partage l'état des lieux fait en 2004, est pour la réforme, c'est la méthode qui n'est pas bonne.

La Présidente du Conseil scientifique : traduit assez bien les inquiétudes de la communauté et des directeurs de laboratoires.

Une personnalité du monde économique : le projet a évolué, le DG a écouté, le CNRS est remis à sa place, je suis favorable à une organisation matricielle. Les départements restent forts, la direction est plus proche du terrain. Il faut voter cette réforme avant la fin de notre mandat. S'il faut faire un ou deux CA de plus pour se mettre d'accord, moi j'y suis prêt.

Audier (FSU/ SLR). Si la loi était sortie, on n'en serait pas là. J'approuve une réforme qui garde un rôle d'organisation de la recherche au CNRS. Il y a une forte évolution du projet. Je n'adhère pas à tout, il tient compte des discussions des Etats généraux. Les DIR contre lesquels j'étais répondeur à une nécessité. Le CNRS n'est pas dilué par l'agence, asseoir politique régionale et nationale est bon, mais il faut éviter les strates supplémentaires. Le problème de l'interdisciplinarité est affaibli par les départements actuellement. Il y a les problèmes des relations inter-organismes. Il y a la crainte que certaines disciplines soient abandonnées. Que va faire le CNRS tant qu'on ne sait pas ce que va faire l'agence ? On ne doit plus parler du déménagement du siège !

Confédération CFDT: La discussions sur les contours des disciplines ne me font pas vibrer. Il ne faut pas sacraliser le bottom up. Ca coûte cher d'être à contre-courant. Nous à la CFDT on en sait quelque chose! Mais il faut savoir prendre ses responsabilités ! Votre projet est trop détaillé, le diable est toujours dans les détails !

Une personnalité du monde économique : il faut rester sur les grands principes, un projet léger ou on s'adapte au fur et à mesure. J'avais des réticences sur les DIR, je reste préoccupé sur les directions scientifiques et

la visibilité du CNRS. Le DG doit transmettre à ses départements une vision générale pour définir des orientations et être très proche de ses directions scientifiques. Je pense qu'il y a un risque, lorsque l'équipe de direction est trop resserrée, que la direction reste isolée de la réalité. Il faut lâcher du lest sur les départements à condition qu'ils soient dans l'équipe de direction. C'est désagréable de définir le fonctionnement du CNRS alors qu'on ne sait pas où on va avec la LOP. Il y a une dramatisation de notre débat, une réforme doit faire l'objet d'un consensus. Je ne suis pas plus démocratique que les autres, mais c'est le bon sens. Il faut un texte en quatre ou cinq pages.

Représentant de la CPU : on a besoin de réforme, il faut du courage et de l'adhésion, je partage la vision et approuve l'essentiel des moyens. Il faut un équilibre entre incitatif et récurrent, partenariat et solidarité doivent être renforcés avec les universités. Il faut garder aux responsables la capacité de prendre des initiatives, de discuter de stratégie et d'avoir une vision régionale. Il faut définir une stratégie du CNRS et des Universités, il faut aller plus loin et être capable de réformer le tout. Vision, évaluation, représentation doivent être complémentaires à l'échelle du site. Le prix de l'efficacité passe par la confiance entre les uns et les autres.

Représentant du Ministère du Budget : j'adhère à l'objectif fixé de renforcer la capacité de pilotage scientifique du CNRS. C'est un objectif primordial. Dans les propositions qui sont faites il y a deux risques qui ne sont pas dissipés. Alourdissement des structures et des super structures, dilution et confusion des responsabilités, niveau supplémentaire. J'appelle de tous mes vœux une clarification maximum des politiques administratives et du rôle de tous les acteurs nouveaux et actuels, je veillerai là-dessus.

Une personnalité scientifique : il y a des contradictions. Il faut des clarifications. Le double rôle des DIR et des DS va introduire une confusion. Evidemment le CNRS a besoin d'interagir avec l'extérieur. Pourquoi donner aux DIR un rôle de gestion ?

Représentante du MEDEF : j'adhère à la réforme, l'essentiel du chemin est fait. Ce projet n'est pas un aboutissement, c'est un début. Il y a des ajustements nécessaires. Le CNRS a son projet, les chantiers sont lourds. Il faut construire des viviers. La concertation est indispensable, elle a eu lieu, est-elle suffisante? Le projet forme des équipes en ordre de marche. Il faut mettre en place le dispositif, libérer les esprits. Quinze jours de débat en plus ne changeront rien si en un an on n'a pas fait. Sinon on paralyse, ça s'effiloche, le CNRS passe pour ingérable, on donne de l'eau au moulin des détracteurs.

Un représentant du monde économique : il faut que le CNRS soit lisible. Quel CNRS pour le 21ème siècle voulons-nous ? Le CNRS évolue dans un monde complexe et se développe dans la transversalité et l'interdisciplinarité.

Représentant Confédération CGT : je suis tiraillé sur ce projet, J'ai entendu l'appel du Directeur Général. Je vois les enjeux, la volonté politique de restructuration, en finir avec le modèle actuel. Le projet du DG va à l'encontre de certaines velléités politiques. Est-ce que la

difficulté vient de l'absence de loi ? Si la loi est mauvaise on sera encore plus en difficulté. Il y a plusieurs lectures du projet, des lectures intérieures et des lectures extérieures. Le problème des inter-régions, est-ce un risque d'éclatement ou pas du CNRS ? La DSS, c'est le rôle de la communauté ou pas ?

Si on est d'accord sur la direction où aller, il n'y a pas à hésiter. On ne peut pas passer d'un projet détaillé à un projet non détaillé comme certains le demandent.

Quelqu'un a dit : il faut savoir arrêter une grève ! Il faut répondre aux questions, il faut un minimum de consensus, il faut conclure avant la fin de notre mandat, mais il faut répondre avant !

**Une personnalité scientifique** : la communauté parle plus de politique de la science que de science. Dans tous les domaines on est perçu en baisse. Même la revue « Sciences » parle davantage de notre crise financière que de nos publications.

La dramatisation tourne autour du problème des DIR. Moi aussi, j'ai eu des interrogations, j'ai évolué. Est ce un problème de fond ou de détail ? La recherche a besoin d'une réforme de fond, les DIR sont un problème de détail ! Il faut trouver des solutions. Il faut des directeurs qui dirigent, ils ont le droit de faire des erreurs. Les DS d'aujourd'hui n'ont plus la puissance ni l'aura qu'ils avaient autrefois et pourtant ils travaillent plus et leur tâche est extraordinaire.

Les DS doivent être chargés de la stratégie, on n'a pas parlé d'Europe. Ca serait dramatique si la crise aboutissait à l'immobilité, il faut conclure, faire un tour de table des tutelles. DIR et DS, chacun doit être à son niveau.

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche** : affiche une volonté d'évoluer, il n'est pas un observateur non engagé. Si la loi était connue la discussion serait différente. N'est pas mandaté pour présenter la loi encore. La préparation de la LOP n'est pas remise aux calendes grecques. Il y aura un engagement public important probablement dès le projet de loi de finance 2006. Le projet a évolué, c'est très important. La date du 21 avril ne doit pas être une date couperet!! Nous ne visons pas à la dilution du CNRS. Le travail fait est extrêmement important et éclaire le chemin. Il faut des inflexions ici ou là, consolider des directions qui sont avancées, faire des réglages de détail, prendre en compte le contexte actuel !. Si on ne réforme pas, on en prend pour 20 ans de plus, si on réforme bien on réforme aussi pour 20 ans. La contribution du CNRS est essentielle. Ma position est une position de non-dramatisation, pas de conflit interne mais pas de consensus mou non plus. C'est à ce conseil et pas à un autre de décider. C'est à l'Etat de dire sur quels principes !

**B. Larrourou (DG du CNRS)** : actuellement il n'y a pas de véritable équipe de direction du CNRS. Le projet prévoit que les DIR seront là pour l'attribution des crédits. A ceux qui craignent des conflits, je réponds qu'il faut organiser la confrontation des conflits. Aujourd'hui il y a du clientélisme. Est-ce que c'est mieux ? Organiser la confrontation, évidemment qu'il y a des risques. C'est le rôle d'un responsable d'identifier les risques et de les

corriger. Il y a encore beaucoup plus de risques dans le statut quo ! Où va le CNRS dans la mise en place des PRES s'il n'est pas structuré ?

La restructuration du siège concerne 100 ITA et 50 scientifiques. Si s'est ça qui modifie le siège, je n'ai pas encore vu beaucoup de tracts... Je suis d'accord avec la remarque des élus sur la difficulté d'expliquer la réforme aux personnels. J'ai demandé aux Directeurs de laboratoire de le faire, mais il ne le font pas ! Je souhaite travailler avec les syndicats là-dessus.

En réaction à Monteil (Ministère) : j'ai accepté de repousser pour attendre les Etats généraux, j'ai donné un coup de frein pour attendre la LOP jusqu'à fin janvier mais pas jusqu'à fin juin !

Si on donne un coup de frein supplémentaire, il faut me donner de bonnes raisons.

Je veux bien attendre le 19 mai, mais j'ai des doutes sur ce que j'entends. Si la LOP sort après le referendum du 29 mai, il y a le risque de perte de dynamique. La situation est devenue extrêmement difficile au CNRS. Certains cherchent à convaincre des collaborateurs de mon équipe de se désolidariser du projet !

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** : il est difficile de dire que les tutelles freinent pour de mauvaises raisons, Le 21 avril n'est pas une date butoir. Le complot des conservateurs, c'est pas le ministère, J'ai pris la précaution de dire que la loi n'est pas remise aux calendes grecques.

**Une personnalité scientifique** : la solidarité est essentielle. Je propose que le 19 mai soit définitif pour le vote du projet. Il faut un CA unanime.

**B. Meunier (Président du CNRS)** : le projet a évolué, il doit évoluer encore, il y a des points qui méritent encore des discussions. Les vraies tutelles c'est le peuple ! Il y a encore des débats et place pour un projet ambitieux. Il est évident qu'on ne reviendra pas sur cette réforme dans les mois ou les années qui viennent. Il faut débattre sur la façon dont les DIR vont travailler. Il y a 850 personnes au siège dont 160 dans la DR Auteuil, 380 dans les DS. C'est 1% du CNRS qui compte 26000 titulaires et 4000 CDD. Il y a 1600 personnes dans les Délégations régionales, 2500 équivalent temps plein de chercheur perdu à faire des tâches administratives. Si on complexifie encore on aura des pesanteurs et des couches supplémentaires. Ca mérite réflexion !

Le 2ème point concerne le positionnement de la DSS par rapport aux DS. La mise en place d'une direction de la stratégie forte mérite discussion. Il y a aussi les mouvements de personnels après les décisions ! Le CA du 21 avril doit être informel, le butoir doit être fixé en juin ou mai.

**B. Larrourou** : un report en mai rend les choses plus difficiles. Il faut prendre des décisions de fonctionnement importantes. Je n'ai pas encore reçu de réelles explications.

**Un représentant du monde économique** : on peut faire un CA informel avant le 21 avril pour discuter et décider dans les délais fixés. Le ministère doit dire si le projet de loi remet en cause fondamentalement le projet

ou pas !

Ministère de l'enseignement supérieur : Non.

**Une personnalité scientifique** : si les orientations fondamentales de la loi ne sont pas en contradiction, qu'est ce qu'on pourrait changer sur l'organisation du CNRS si on retarde ?

B. Meunier : si on enlève 150 postes sur les 380 au DS, ça vous montre où est le curseur entre DIR et DS.

Je prends l'engagement personnel que ce CA conclura sur le projet du CNRS le 19 mai, je demande la suspension des mesures de mobilité des personnels du sièges en attendant.

B. Larrouturou : quelles sont les raisons ?

B. Meunier : les raisons en sont les observations et les remarques qui ont été faites par les représentants du personnel !

*Cette décision n'a pas été soumise au vote du CA.*

## 2/ Rapport sur l'activité du CNRS

Le DG n'a pas eu le temps de préparer de présentation orale dans le contexte actuel. Le CA accepte de délibérer à partir du rapport écrit (150 pages).

Je suis intervenu à partir des chiffres fournis et des exemples d'opérations de transferts recherche/industrie. J'ai dénoncé la diminution croissante des contrats industriels passés avec le CNRS (voir tableau en annexe 3) et les conséquences lorsque des entreprises françaises qui exploitent nos brevets sont rachetées par des groupes étrangers (voir mon intervention intégrale en annexe 2). J'ai développé l'idée que sans une politique industrielle forte dans notre pays, la recherche publique était condamnée à se replier sur elle-même et à disparaître.

Un représentant d'un grand groupe industriel français abonde dans mon sens mais situe la faiblesse de la France dans le manque d'entreprises investies dans les technologies plus que dans l'investissement de celles qui existent.

**Une personnalité scientifique** pose la question de la part reversée aux personnels sur les brevets et licences dans les 48 Millions d'€ touchés par le CNRS. Réponse 12M€.

*Le rapport a été voté à l'unanimité.*

## 3/ Rapport sur l'exécution du budget 2004.

Il est présenté par l'agent comptable et la directrice du budget. Je suis intervenu pour dénoncer le fait que pour ne pas dépasser l'enveloppe de la masse salariale initiale, la direction du CNRS a fait diminuer de 1.8% le taux d'occupation des postes de chercheurs et d'ITA. Cela représente l'équivalent de 476 postes en moins par rapport à 2003. C'est une façon de reprendre d'une main, ce que les personnels ont regagné l'an passé. J'ai critiqué aussi le manque de crédits accordés au CAES qui doit faire face à des charges nouvelles avec l'afflux de CDD (voir mon intervention intégrale en Annexe 4).

## 7/ Point sur l'ANR

B. Larrouturou fait un point sur l'ANR et les 2 CA auxquels il a participé. Il relate les évolutions notamment dans la répartition des crédits et l'introduction de projets blancs (voir sur le site de l'ANR).

La gestion des programmes de l'agence sera confiée aux établissements. La crainte qu'ils se servent en priorité est évoquée !

Je suis intervenu pour dire que l'introduction de programmes blancs dans les missions de l'ANR posait problème. Certes devant le manque flagrant de crédits récurrents dans les laboratoires, certains se réjouissent de pouvoir y trouver des sources de financement pour leurs projets. Mais si l'agence finance des projets blancs et des projets ciblés, ça n'est plus une agence, mais un nouvel établissement qui vient en concurrence avec le CNRS et les autres EPST. Il faut mettre ces sommes d'argent directement dans les organismes existant pour qu'ils puissent développer leur politique scientifique.

J'ai reçu le soutien de Michel Ladzinski sur cette question !

Le débat sur l'ANR a tourné sur la taille des projets à soutenir (problème de gestion et d'expertise des dossiers) et le nombre souhaitable de projets acceptés par rapport à ceux déposés. Avec 10 % de réussite la sélection est mauvaise, avec 20% c'est l'idéal, dixit le ministère.

### Annexe 1

#### Intervention de J. Audin sur le Projet du CNRS au CA du CNRS du 24 mars

Malgré des explications de texte, et, il faut le reconnaître, la prise en compte de certaines remarques, notamment dans l'équilibre des rôles entre les Directeurs interrégionaux et ceux des Directeurs des départements scientifiques, votre projet, M. le Directeur, ne rencontre pas l'enthousiasme dans notre communauté.

Nombreux sont ceux, à tous les niveaux et pas seulement dans les réunions syndicales, qui s'inquiètent pour l'avenir même du CNRS. Plusieurs raisons sont liées à la lecture et à l'interprétation qu'ils font de vos propositions. On se trouve un peu dans la même situation que pour le référendum sur l'Europe, il y a plusieurs Non au Projet Larrouturou, parfois contradictoires entre eux !

Ce projet a mal commencé, lorsque pour l'avenir du CNRS vous affirmiez « L'ambition de ce projet est que le CNRS soit un établissement fort ». Cette affirmation était contredite aussitôt lorsque par ailleurs vous écriviez : « Le CNRS n'a plus vocation à piloter l'ensemble du dispositif de recherche » ou « la stratégie du CNRS ne peut pas être de tout faire ».

Et lorsque vous ajoutiez : « Le CNRS doit se placer dans la perspective du développement des universités » ce qui

sous-entend qu'à terme il n'aurait plus qu'un rôle mineur, c'est le coup de grâce que vous sembliez lui donner, un peu comme la chronique annoncée d'une mort lente !

Pourquoi n'avoir pas plaidé dès le départ pour la complémentarité? Pour le renforcement mutuel ? Tout le monde est convaincu que recherche et enseignement doivent être intimement liés, mais pourquoi faudrait-il que la gestion de la production des savoirs et la gestion des programmes d'enseignement soient nécessairement communes ?

Certes vous preniez des précautions de langage en assortissant ces objectifs à moyen terme de conditions à remplir par les universités. Mais le ton était donné et c'est 50 ans de CNRS qui étaient balayés d'un revers de main au nom de schémas ou de modèles exportés d'ailleurs, des

Etats-Unis ou d'Allemagne, qui ne tiennent pas compte de notre culture d'entreprise CNRS, de nos traditions démocratiques !

De telles perspectives ne sont pas motivantes pour ceux qui donnent à cet établissement toute leur énergie et toute leur passion. J'en ai rencontré beaucoup ces derniers temps, ce n'est pas des élucubrations de syndicalistes que je rapporte ici.

Sur l'organisation du CNRS dont nous parlons aujourd'hui. Vous voulez transformer radicalement son fonctionnement en modifiant toute la philosophie du schéma d'organisation qui conduisait aux prises de décisions.

Pour faire court, vous voulez nous faire passer d'un système semi-consultatif, du bas vers le haut, à un système dirigiste, du haut vers le bas. Je vous ai déjà interpellé là-dessus dans ce CA. C'est cela qui transpire dans ce document dans lequel par exemple le Comité National est complètement absent !

J'ajoute qu'en prenant des décisions aujourd'hui pour la mise en place de votre projet, alors qu'il n'est pas encore adopté par le CA, vous alimentez encore plus les craintes et donnez forme à des rumeurs dictatoriales. Je pense en particulier au dégraissage des départements, à vos soit-disant expérimentations ou encore à certains regroupements de laboratoires.

A propos des expérimentations, il serait bon qu'elles soient analysées et validées aussi par ce CA . Vous ne pouvez pas être seul juge et partie dans cette affaire. Si démarche scientifique il y a, il faut la pousser jusqu'au bout et accepter des avis extérieurs.

Enfin mon sentiment général global et caricatural, est que la science en tant que telle est absente des préoccupations de ce projet qui se focalise essentiellement sur son utilisation en réponse à des sollicitations extérieures. J'ai dénoncé maintes fois cette vision utilitariste ici.

Vous voulez transformer le premier organisme de recherche européen, organisé et structuré dans toutes les grandes disciplines de la science, fortement impliqué dans la recherche fondamentale, doté d'une politique d'évaluation rigoureuse basée sur la qualité et l'excellence scientifique, en un établissement prestataire de service.

C'est cela le fond de ce projet et il ne diffère pas des objectifs de la loi en préparation et massivement rejetés encore lors des dernières manifestations.

Sur les principaux points de ce document, vision nationale, dynamique régionale, contours des régions, des départements, évolutions des laboratoires, je trouve que votre schéma va complexifier énormément la visibilité du CNRS, y compris de l'intérieur.

La logique disciplinaire est rompue ! Aucun conseil quel qu'il soit n'a le pouvoir de dessiner les contours des disciplines, c'est la science elle-même qui les fait évoluer.

Votre projet les entasse dans 3 ou 4 départements verticaux et deux départements transversaux (au lieu de 8 actuellement). Seule la chimie fait figure d'électron libre, alors que ce CA devra suivre, à travers des indicateurs, l'activité de 9 disciplines qui n'auront pas d'organisation structurelle. Le Comité National devient une instance extérieure au CNRS dont les avis seront déconnectés des décisions de création ou de renouvellement des laboratoires.

Sur le terrain on se retrouve avec 5 inter-régions aux contours tracés à la règle, 19 délégations régionales et un bataillon de Directeurs scientifiques adjoints à cheval sur plusieurs départements qui vont se bagarrer avec un bataillon de Conseillers des Directeurs Inter Régionaux à cheval sur plusieurs régions.

Personnellement je n'ai rien contre une organisation matricielle du CNRS à condition qu'elle ne soit pas uniquement une organisation opérationnelle de traduction des décisions, mais qu'elle soit aussi un moyen d'élaboration et de construction de ces décisions.

Chaque directeur scientifique et chaque directeur régional doit être porteur des réflexions de sa communauté et non pas exclusivement de lettres de missions de son directeur général !

Je l'ai déjà dit ici, la recherche ne peut pas fonctionner comme ça, il faut des feed backs entre la base et le sommet.

La démocratie est totalement absente de votre projet, elle est indispensable si vous voulez que les personnels s'emparent de lui et le fasse vivre.

Un mot sur le regroupement des laboratoires. S'il s'agit d'avoir des laboratoires mieux structurés avec des tailles suffisantes pour aborder les problématiques de leur discipline et pour s'adjoindre des moyens techniques adaptés, tout le monde est d'accord et il n'est pas nécessaire de faire une réforme du CNRS pour cela. De nombreuses équipes travaillent dans ce sens pour proposer des projets à leurs instances d'évaluation.

Mais là encore vos propositions ne sont pas décryptées comme cela, d'autant qu'il faut les mettre en parallèle avec le renforcement du rôle des directeurs de labo que vous voulez transformer en managers plus qu'en animateurs scientifiques.

On peut discuter à perte de vue sur les contours de telle ou telle discipline et sur les prérogatives de tel ou tel directeur scientifique ou régional.

Je suis convaincu qu'il faut faire évoluer le CNRS, lui donner plus de poids en région sans pour autant amoindrir l'organisation et la structuration des disciplines.

Vous ne pouvez pas faire cela sans les personnels aient la parole à tous les niveaux de décisions.

Il faut mettre des espaces de dialogue et d'élaboration de propositions dans votre texte.

Mon vote sur ce projet sera conditionné par la prise en compte ou non de ces préoccupations, essentielles à mes yeux.

-----

*Annexe 2*

**Intervention intégrale de J. Audin sur le rapport d'activité du CNRS**

Comme d'habitude les faits scientifiques marquants relatés dans ce rapport montrent la grande diversité du CNRS et l'intérêt d'une recherche en amont dans tous les domaines scientifiques!

Les applications sont parfois inattendues comme la semelle des fers à repasser issue des travaux sur les couches minces, ou le nouvel éclairage urbain d'Albi issu de la recherche sur les plasmas.

D'autres découvertes sans doute, sont issues de préoccupations exprimées en aval comme l'Oxane HD développé dans un labo de chimie et utilisé dans les opérations de recollement de la rétine. Dommage quand même que la Société toulousaine qui le fabrique ait été rachetée par une grande firme américaine !

Quel est le retour sur investissement pour le contribuable financeur d'établissements publics dans un cas de comme celui-ci ? Qui va profiter des bénéfices financiers entraînés par cette nouvelle approche thérapeutique? La sécurité sociale ? J'en doute !

La mondialisation de l'économie interpelle nos services publics dans la définition de leurs missions. Jusqu'où peuvent-ils aller ?

La compétence des services publics s'appliquent sur le territoire national voire européen alors que celles des entreprises se jouent sur le territoire mondial. Les entreprises n'ont de nationalité que celles des capitaux de leurs actionnaires.

La notion de transfert et de valorisation de nos découvertes ne peut pas ignorer ces différences et ces enjeux.

Le CNRS n'est pas un simple opérateur de recherche comme vous aimez à le dire M. le Directeur, ni un simple employeur de chercheurs et d'ITA, ni un simple créateur de connaissance ou un producteur de résultats, ni non plus un simple propriétaire d'inventions !

Non, le CNRS est et doit rester avant tout un établissement public avec des missions de service public. Et dans la mesure où au-delà de sa contribution fondamentale à l'avancée des connaissances universelles, ses travaux ou ses découvertes ont des retombées économiques et marchandes, il doit avoir le souci en permanence de faire en sorte qu'elles bénéficient aussi à l'ensemble de la communauté nationale. Il ne peut pas jouer contre son camp. Il n'est pas neutre ni indépendant.

On voit bien qu'il y a une contradiction quelque part et que sans une politique industrielle très forte dans notre pays et sans une politique de recherche et développement très forte dans les entreprises c'est l'avenir de la recherche publique elle-même qui est compromise car contrainte de se replier sur elle-même.

J'ai appris par ailleurs avec intérêt en lisant ce rapport d'activité que selon des neurobiologistes, le regret pouvait influencer nos décisions ! Je ne perds donc pas espoir que les membres de ce conseil d'administration qui expriment parfois des critiques légitimes finissent par les traduire aussi dans leurs votes !

Je me suis amusé à feuilleter les trois précédents rapports d'activités pour comparer quelques chiffres. En quatre ans, les ressources contractuelles du CNRS ont augmenté de 27%, mais la part des contrats industriels dans l'ensemble de ces ressources est passée de 22,4% à 16,8% en 2004 !

Le financement des régions est passé de 11% en 2001 à 24,5% en 2004 et son volume a doublé entre 2003 et 2004 !

Les autres ressources, en provenance notamment des associations ou fondations sont passées de 6 à 13%. Les financements européens stagnent.

Je ne sais pas si ces chiffres veulent dire grand-chose, car il faudrait intégrer l'ensemble des ressources qui sont gérées par nos partenaires dans les laboratoires, mais globalement on voit bien que les industriels se désengagent de leur responsabilités dans la R & D et se reposent toujours plus sur l'état pour effectuer ou financer les recherches liées à leur propre développement et à leur propre compétitivité.

Tous les enjeux et tous les débats actuels sur la recherche publique tournent autour de cette contradiction qu'il faudra bien arriver à surmonter un jour dans l'intérêt de tous. Ce devrait être le rôle de la future loi sur la recherche.

Hélas, je crains que ça ne soit pas dans ce sens que l'on s'oriente.

-----

**Annexe 3**  
**Evolution des Ressources propres**

Chiffres en Millions d'Euro	2001	2002	2003	2004
Contrats de recherche et participations extérieures	173,25	181,24	188,9	220,4
Entreprises	38,8	33,9	35,9	37
	22,40%	18,70%	19,00%	16,79%
Régions	18,9	33	25,9	53,8
	10,91%	18,21%	13,71%	24,41%
Administrations Publiques centrales	42,5	49,2	56,7	49,7
	24,53%	27,15%	30,02%	22,55%
Autres Collectivités Etablissements Associations Fondations	10,67	7,9	15,9	30,3
	6,16%	4,36%	8,42%	13,75%
Organismes communautaires	52	45,1	54,6	49,6
	30,01%	24,88%	28,90%	22,50%

**Annexe 4**  
**Intervention intégrale de J. Audin sur l'exécution du Budget 2004**

**J'avais dénoncé lors de l'examen du budget primitif de 2004 la faiblesse de sa masse salariale (+1,1% réel et 1510M€).** Celle-ci est traduite dans ce budget exécuté par une **diminution de 1,8% du taux d'occupation des emplois par rapport à 2003.** Cela représente 476 postes équivalents temps plein (ETP) en moins sur un effectif de 26.400. Le nombre d'ETP inoccupés est passé à plus de 900 au CNRS en 2004 (813 ITA et 91 chercheurs) !

**Les ITA, une fois de plus,** paient un lourd tribut à cette politique d'économie budgétaire mais au-delà d'eux, c'est l'ensemble du dispositif qui est affaibli. C'est désespérant de constater que tous les discours sur la nécessité de renforcer le soutien technique dans les équipes ne restent que des discours sans suite! **C'est une erreur stratégique** qui révèle l'absence de volonté politique d'aborder véritablement cette question de la place des métiers et de leurs filières techniques au CNRS. **L'absence d'évaluation réelle** de ces activités explique sans doute cette négligence récurrente.

**En tous cas, ces chiffres relativisent** considérablement la victoire des personnels de 2004.

Ce qu'ils ont gagné d'un côté on leur a déjà repris de l'autre !

J'ai même noté un reliquat de 2,2M€ sur la masse salariale de 2004. C'est plus de 40 postes ETP qui auraient pu être payés avec cette somme !

**Pour 2005 la masse salariale prévue** et votée par ce CA (1.522M€) n'est pas meilleure, (+0,8 %). Cela veut dire qu'en l'absence d'un collectif budgétaire nouveau, vous allez encore, M. le Directeur, devoir réguler en jouant sur le taux d'occupation des postes. **Le nombre réel d'emplois va encore diminuer** en 2005 au CNRS !

Le mécontentement des personnels prend sa source dans leur vécu quotidien. Ca n'est pas avec une telle gestion qu'il va s'apaiser.

C'est bien sûr les tutelles qui sont responsables de cette situation !

J'ai du mal à comprendre les raisons de la baisse des dépenses de l'administration. On nous rabâche qu'elle est surabondante au CNRS et elle dépense de moins en moins !

Bien sûr, je m'insurge contre la **non consommation des crédits prévus pour l'action sociale.**

**Le CAES en particulier** ne peut pas faire face aujourd'hui à ses missions de solidarité envers l'ensemble des personnels et notamment envers nos collègues en CDD qui vivent des situations de précarité, de bas salaires et qui frappent à la porte du CAES de plus en plus nombreux.

**Concernant les crédits des laboratoires,** les 152 M€ de 2002 qui ont été réintroduits dans le budget de 2004 ont donné un peu de marge aux finances du CNRS.

Je relève avec inquiétude qu'ils ont surtout servi à relancer les reports budgétaires qui, il est vrai, étaient devenus négatifs, si l'on intègre l'ensemble des dépenses engagées avant la fin de l'année 2003.

**Les laboratoires manquent de crédits récurrents.** Il est urgent d'abonder leurs budgets pour que les chercheurs puissent développer leurs propres programmes.

Le mouvement des chercheurs qui se poursuit encore aujourd'hui avec vigueur a bien pointé les dangers d'un déséquilibre trop grand entre crédits incitatifs et crédits récurrents.

Il serait quand même paradoxal que ces crédits gagnés de haute lutte par les personnels servent finalement à alimenter des stratégies de programmes prioritaires du CNRS qui ne sont globalement qu'une déclinaison de priorités décidées par ailleurs.

## Compte rendu du CA du CNRS informel du 21 avril 2005

Jacques AUDIN (élu du Sntrs Cgt)

Le CA informel a débattu du texte du DG du 19 avril (voir sur l'Intranet du CNRS) et de celui du Président Meunier du 8 avril intitulé : Points de convergence concernant le Projet d'évolution du CNRS.

Les points du débat ont porté exclusivement :

1/ Sur la direction de la stratégie scientifique introduite dans le projet du Directeur Général

2/ Sur le nouveau découpage des départements scientifiques en quatre départements disciplinaires (SDV, SHS, Chimie, et un autre qui rassemble tout le reste) et deux départements transversaux (Ingénierie et Environnement) plus les deux instituts IN2P3 et INSU

3/ Sur la création des Directions Inter Régionales.

Les deux documents font apparaître clairement les différences d'appréciation entre les deux conceptions de la gouvernance du CNRS. Il y a des enjeux au niveau du contrôle de la stratégie du CNRS et des champs d'action respectifs des départements scientifiques et des directions inter régionales. Où passe la ligne de partage entre ce qui est politique et ce qui relève de l'opérationnel ?

Le Président, avant d'ouvrir les débats, a précisé sa démarche et le sens de son texte qui précisait les points de convergence possible. Il a donné ensuite la parole au DG, au représentant du Ministère (Monteil), à la Présidente du Conseil scientifique.

-Le DG a commenté très brièvement le document élaboré par son comité de direction en précisant les évolutions. Il a rappelé toutes les procédures de concertation qu'il a mises en place et fait part de réunions de travail avec la CPU actuellement.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche a parlé au nom de l'Etat : il faut conclure de façon positive. Il a commenté les trois points :

Les départements : ça avance bien.

Les DIR : les obstacles sont levés, il n'y a pas de couche supplémentaire, les DS restent fortes, la gestion est optimisée.

La DSS: il faut trouver un point d'équilibre. *Si l'Etat doit être stratège, il doit élaborer sa stratégie en relation avec le Président !!!*

L'Etat est prêt à se féliciter de l'aboutissement de la discussion, il faut sortir par le haut.

-La représentante du ministère de la Recherche qui ne s'était pas exprimée lors du précédent CA *n'a pas demandé la parole* non plus lors de celui-ci !!!!

-La Présidente du Conseil Scientifique fait un compte

rendu bref du dernier CS. Le découpage proposé recueille une approbation majoritaire. Il y a bien sûr quelques réticences qui s'expriment du côté du SDU qui se voit mal dans le grand département de « sciences dures ». D'autres regrettent que la Chimie n'y soit pas intégrée.

La quasi-totalité des administrateurs ont pris la parole. Il y avait 4 excusés, 2 ont envoyé des contributions écrites de soutien aux propositions du DG. Avec des nuances, tous les administrateurs ont noté les évolutions du projet de Larrourou et exprimé le désir d'aboutir. Les représentants du personnel ont fait part des insuffisances et de leurs inquiétudes.

-Pour ma part je suis intervenu sur la situation de crise et sur les 3 points qui font débat :

« Nous sommes partis d'un projet porté par la gouvernance et on se retrouve en position d'arbitrer entre deux positions de la gouvernance !!! ». J'ai dit au président que son texte avait été interprété de deux manières par la communauté.

-- La première a été de considérer qu'il était le bras armé du ministère et qu'il agissait sur commande pour attaquer le projet du Directeur.

-- La deuxième a été de penser qu'en enlevant une grande partie des aspérités du projet Larrourou on aboutissait à une sorte de consensus mou qui en fin de compte donnait raison à tous ceux qui s'opposent par principe ou par peur à toute évolution du système.

En gros qu'est ce qui motive aujourd'hui le projet de réforme proposé par le DG ? C'est que certains considèrent que les départements scientifiques fonctionnent comme des forteresses et que cela empêche le CNRS d'évoluer et de s'adapter !!! Je ne sais pas si ce constat est juste et partagé. Mais on comprend bien les propositions qui sont faites. La DSS et les DIR n'ont d'autres objectifs que de prendre en tenailles les départements scientifiques afin de leur contester en haut leurs prérogatives au niveau de la stratégie et en bas celle de l'utilisation de leurs moyens opérationnels.

J'ai considéré pour ma part que le CNRS devait normalement évoluer pour mieux prendre en compte ses missions envers la société et que bien entendu pour moi ces missions allaient au-delà des simples aspects économiques. C'est dans cet esprit que le CNRS a été créé et parce que les universités étaient défailtantes à l'époque.

J'ai dit au DG n'être pas complètement convaincu par sa vision à long terme de la pérennisation du CNRS. Vous n'avez pas employé le terme de complémentarité avec les universités par exemple. Je suis pour ma part convaincu que le CNRS doit s'inscrire dans la durée et qu'il faut garder en France une gestion de la recherche qui passe par des EPST forts.

J'ai noté les évolutions positives du projet et la prise en compte notamment de souhaits exprimés ici comme le renforcement des prérogatives des CSD et la mise en place de comités régionaux à côté des DIR.

Sur le découpage des départements scientifiques j'ai dit que dans la mesure où le débat dans la communauté scientifique avait eu lieu et qu'il aboutissait à des propositions plus ou moins consensuelles je m'y rallierais. J'ai regretté néanmoins que le plus grand organisme de recherche européen qui a vocation à être présent dans l'ensemble du champ des connaissances ne se donne pas une organisation plus cohérente de ses champs disciplinaires. Pourquoi n'être pas parti du Big Bang et décliner les départements dans un continuum qui partirait des sciences de l'Univers vers les sciences de la Matière puis vers celles de la Vie et enfin vers les sciences de l'Homme ? Il suffirait de garder le département SDU (2000 personnes) et de remettre la Chimie (4000 personnes) avec les physiciens.

Sur la Direction de la stratégie scientifique. J'ai dit que notre syndicat avait été contre la réforme Allègre qui a institué un type de gouvernance à deux têtes au sommet du CNRS.

L'expérience montre que ça ne marche pas bien et que c'est surtout source de division. Pour moi il est évident qu'un grand organisme de recherche qui a des missions importantes à accomplir envers la société doit se doter d'une stratégie. Celle-ci doit se bâtir aussi à partir d'une concertation étroite avec la communauté scientifique elle-même. Il est inimaginable qu'il en soit autrement. Dans la mesure où l'on doit raisonner dans une configuration à deux têtes, il me paraissait essentiel que la direction de la stratégie soit reliée d'une manière ou d'une autre aux deux composantes de la gouvernance. Il ne

peut pas y avoir une stratégie du DG et une stratégie du Président.

Sur les Directions inter-régionales j'ai rappelé notre position ancienne favorable à ce que le CNRS ait une représentation forte en régions pour intervenir auprès des partenaires régionaux.

J'ai considéré que dans la mesure où les DIR étaient au Comité de direction à côté des DS, la cohérence nationale du CNRS était respectée et que le risque de morcellement du CNRS était écarté. J'ai noté que la création d'un comité consultatif placé à côté des DIR et comprenant des représentants du personnel était une avancée importante du projet. Il convenait bien sur d'en préciser les prérogatives et le fonctionnement. Si on souhaitait que les personnels s'investissent dans la mise en œuvre de la stratégie du CNRS il fallait bien évidemment que leurs avis soient écoutés.

A l'issue du tour de table je suis intervenu pour noter le décalage entre le discours très consensuel du représentant de la CPU et la tonalité des communiqués de cette même CPU. Je me suis insurgé en particulier contre le dernier communiqué qui conteste au CNRS son droit de réfléchir en interne à sa propre organisation. J'ai dit que ces méthodes étaient intolérables et inadmissibles.

En conclusion : ce CA était informel et n'a donc pas voté. La direction va présenter un nouveau texte à l'avis du CTP le 9 mai puis à celui du Conseil Scientifique le 13 mai et enfin à la délibération du Conseil d'Administration du 19 mai.

Le point le plus sensible demeure la DSS et son positionnement par rapport au DG et au Président. Si l'on considère que le Président est l'interlocuteur privilégié des tutelles, c'est la question de l'autonomie du CNRS par rapport au ministère qui est posée. Il est clair qu'il y a une volonté de plus en plus affirmée du ministère de vouloir contrôler la politique du CNRS.

Les administrateurs seront informés par e-mail de toutes les évolutions qui seront apportées au projet jour après jour jusqu'au 19 mai !!!

**En tout état de cause toutes les questions qui touchent véritablement à la vie quotidienne des chercheurs et des ITA dans les laboratoires et les services sont remises à plus tard.**

Le texte qui sera soumis au vote du CA n'est qu'un cadre global sans réel contenu.

Les questions de restructuration des laboratoires, d'évaluation des personnels et des laboratoires, les questions de carrières, de salaires et de mobilités, ne seront pas incluses dans le projet de réforme. Les incertitudes sur les moyens récurrents attribués au CNRS demeurent, il en est de même pour la précarisation de l'emploi.

**Sans moyen toute réforme est inutile.**

**Il est nécessaire que les personnels s'emparent de ces questions pour que le gouvernement les prenne en compte dans la loi d'orientation et de programmation de la recherche qui n'est toujours pas sortie.**

Cela n'est certainement pas bon signe dans la conjoncture pré-électorale actuelle.



**SNTRS**



## Des candidats SNTRS-CGT pour faire entendre la voix des personnels

DANIEL STEINMETZ  
MICHEL PIERRE  
JACQUES AUDIN  
ANNIE JACQ

### Un avenir pour le CNRS

#### Crise dans la recherche et les EPST

En 2004, les personnels de la recherche se sont mobilisés à un niveau sans précédent pour défendre l'emploi statutaire et le financement récurrent, conditions de la liberté de recherche. Les luttes menées de façon unitaire par la plupart des syndicats et SLR ont obligé le gouvernement :

- à reculer sur la transformation de 220 postes de chercheurs et 330 postes d'ITA en CDD,
- à revenir sur les suppressions massives de crédits.

Les militants de la CGT ont participé aux débats des personnels qui ont débouché sur les propositions rassemblées lors des Etats Généraux. L'essentiel de ces propositions sont communes à celles du SNTRS-CGT. Le gouvernement prend le contre-pied de ces aspirations, reporte la rédaction de la Loi d'Orientation et de Programmation, mais avance ses réformes : fondations, pôles de compétitivité, PRES à la mode libérale, Agence Nationale de la Recherche (ANR), Agence pour l'Innovation. Tout est créé pour marginaliser les EPST et notamment le CNRS.

#### Risque de liquidation du CNRS

L'option ultra-libérale : la recherche est dévolue à des universités régionalisées dans leur financement et leur gestion. Le CNRS, transformé en agence de moyens n'aurait plus aucune maîtrise de sa politique de recherche et perdrait la gestion de la plupart de ses personnels, gérés localement par les universités. Les équipes et les hommes seraient mis en concurrence pour courir derrière les contrats de l'agence et pour les compléments de salaire au mérite. C'est l'option défendue par les politiques (Christian Blanc, Nicolas Sarkozy), par les mandarins (tels Du NERF) et pour partie par la Conférence des Présidents d'Université. Le risque est réel de voir l'Etat renoncer à financer les établissements et les organismes directement, en transférant cette responsabilité aux régions et à l'Agence. Il garderait cependant le droit d'arbitrer entre les projets, par le biais de l'ANR.

#### Le projet Larroutourou : le modèle de l'entreprise

Sous l'effet des luttes et des reculs du gouvernement, B. Larroutourou a reculé sur l'introduction massive de CDD pour l'accueil. Certes, il entend maintenir le CNRS comme « opérateur de recherche », mais il envisage de transformer son organisation et son fonctionnement sur le modèle de l'entreprise. La stratégie est définie par la direction stratégique pour l'ensemble des disciplines et par les Directeurs Inter-régionaux, ce qui exclut à terme le Comité National de la gestion scientifique de l'Organisme. Sa vision hiérarchique et managériale s'exprime au travers le regroupement des laboratoires en très grandes unités avec des directeurs-managers. Dans la mesure où une grande partie du financement revient à l'ANR et à des pôles, un resserrement du CNRS sur des priorités sur lesquelles il n'a aucune maîtrise, est prévisible. Quant aux chercheurs et ITA hors des priorités, ils seraient mis à la disposition des universités ou d'autres partenaires. Ce projet n'est pas le nôtre. En l'état, nous le refusons.

#### Des années fertiles en luttes

**Février 2002**, la modification du statut des personnels titulaires permet le reclassement de 1467 ITA, floués DURAFOUR, résultat d'une lutte que seule la CGT a menée.

**27 Février 2003**, Le SNTRS-CGT rencontre le ministère et demande la transformation des libéralités en contrats. Les premières mesures de transformation seront prises dans les mois qui suivent.

**20 Mars 2003**, première grande manifestation des personnels de la recherche contre les gels budgétaires, à l'appel des organisations syndicales.

**Décembre 2003**, le Conseil Economique et Social est sollicité sur l'économie de la connaissance. Malgré un gros travail d'amendement de la CGT, l'avis final est dominé par une conception très libérale de la recherche : définir des priorités à la recherche fondamentale, développer les CDD, etc. Approuvé par 125 voix, la CGT et 4 personnes qualifiées ont voté contre.

**5 Décembre 2003**, manifestation au Ministère de la recherche pour réclamer le dégel des crédits et le rétablissement des 550 postes.

**5 Janvier 2004**, lancement de la pétition SLR.

Le SNTRS-CGT incite à une manifestation dès janvier.

**29 janvier 2004**, première manifestation rejointe par SLR.

**Printemps 2004**, manifestations, démission des directeurs, etc.

**7 avril 2004**, le Gouvernement recule, dégèle les crédits et rétablit les postes.

D'autres propositions ont été soumises au CA par le président de celui-ci, B. Meunier. S'il est impossible de connaître, au moment où ces lignes sont écrites, l'évolution de la situation, l'avenir du CNRS est trop important pour céder à des luttes de pouvoir. Le SNTRS-CGT se positionnera sur les principes qui suivent.

#### L'AVENIR QUE NOUS VOULONS POUR LE CNRS

- Un organisme national de recherche fondamentale ancré sur les disciplines scientifiques, qui prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du pays. Pour cela il doit disposer de moyens renforcés en postes et en crédits.
- L'autonomie des laboratoires et des programmes de recherche qui doit être garantie, notamment à l'égard de l'ANR et des universités.
- Un Comité National qui conserve son rôle dans l'évaluation, la prospective et la gestion scientifiques.
- La réactivation des Conseils de Laboratoires et une organisation démocratique des structures nationales et régionales.
- Un CNRS présent en région et auprès des universités.
- Des personnels sur un statut de titulaire de la fonction publique avec des rémunérations attractives.

#### L'AVENIR QUE NOUS VOULONS POUR LA RECHERCHE

Dans le cadre des propositions remises au ministère le 30 mars 2005, la CGT demande notamment :

- des engagements en matière de **création d'emplois statutaires attractifs**, avec un plan d'intégration des hors statuts et des créations d'emplois pour les docteurs (Maîtres de conférences, chercheurs et ingénieurs de recherche) ainsi que pour les professions techniques et administratives (ITA et IATOS) ;
- des améliorations** qui rénovent les **statuts**, rehaussent les **salaires d'embauche** et l'ensemble des carrières, reconnaissent les années effectuées dans le secteur privé.
- une évaluation menée au plus près des EPST et des universités. Le rôle de la structure de coordination Comité National et CNU doit être limitée à définir des principes ;
- la mise en place d'une **évaluation des qualifications** des ITA, au sein de leur branche professionnelle et dans leur laboratoire par les pairs (c'est-à-dire par des professionnels du même métier). Le SNTRS-CGT est opposé à tout affaiblissement des garanties collectives conduisant à l'individualisation des salaires ;
- des orientations claires **pour renforcer la recherche privée**. Dans ce domaine la CGT agit avec les salariés du secteur privé pour empêcher les fermetures des centres de recherche et pour une politique industrielle qui renforce les capacités d'emploi scientifique et technique de l'ensemble de nos industries et services et qui réponde aux besoins de la population. Pour permettre des coopérations mutuellement avantageuses sur le long terme entre le secteur public de recherche et les entreprises, la recherche publique ne doit pas être assujettie aux intérêts marchands; les missions de la recherche publique doivent être respectées: amélioration des connaissances et leur diffusion. La coopération doit être équilibrée, ce n'est ni une sous-traitance, ni une externalisation ;
- l'Union Européenne pèse par l'importance de ses financements, mais plus encore par son rôle de coordination de la politique des Etats. La Commission fixe un seul but à sa politique de recherche : accroître la compétitivité des entreprises. Le SNTRS-CGT souhaite que les personnels de la recherche disposent d'une réelle capacité d'intervention. La création d'un **Conseil Européen de la Recherche** indépendant de la Commission devrait y contribuer. Cependant, les orientations affirmées à Lisbonne ne vont pas dans ce sens.

**Janvier 2005**, la CGT, l'UNEF et la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) recueillent 9000 signatures pour la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives. Cette revendication est avancée par la CGT dans les renégociations en cours de ces conventions, c'est le cas en ce moment de la métallurgie.

**Mars 2005**, le SNTRS-CGT propose au ministère et au CNRS une réforme statutaire des personnels.

Depuis 1982, tous les salaires d'embauche sont rattrapés par le SMIC. Nous demandons :

- une revalorisation du SMIC à 1400€ ;
- 7 niveaux de qualification pour les chercheurs, enseignants-chercheurs et ITA ;
- des débuts de carrière fixés à 1,2 SMIC pour les AJT, 1,4 pour les T, 1,6 pour les AI, 1,8 pour les IE, 2 pour IR, 2,2 pour les CR et Maîtres de Conférence ;
- une amplitude de carrière de 1,7 dans chaque corps ;
- des allocations de recherche fixées à 75% du premier niveau d'IR, soit 1800€ .

#### EDF : recherche en berne

Conséquence du plan industriel « altitude 7500 » pour la R&D du groupe sur trois ans : moins 252 emplois (-13 % des effectifs), moins de budget (-10 % garantis, -20 % à court terme). A EDF, l'ouverture du capital a un coût : la fermeture du futur !

La recherche du taux de profit à deux chiffres conduit les entreprises publiques et privées à sacrifier la recherche, considérée comme variable d'ajustement. La CGT a demandé au ministère un moratoire concernant les suppressions d'emplois dans les centres de recherche des entreprises publiques.

LA RECHERCHE EST UNE QUESTION MAJEURE. ELLE EST VITALE, EN TANT QUE SERVICE PUBLIC, POUR REpondre AUX BESOINS SOCIAUX ET MAINTENIR LA CAPACITE INDUSTRIELLE DU PAYS.

POUR CETTE VISION GLOBALE DE LA RECHERCHE  
VOTEZ POUR LES CANDIDATS PRESENTES PAR LE SNTRS-CGT

SNTRS-CGT : 7, rue Guy Môquet Bt i BP 8, 94801 VILLEJUIF, Tél 01 49 58 35 85, Fax 01 49 58 35 33, <http://sntrs.free.fr>

## *Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...*

### Et pourtant...

*Par Michel GRUSELLE*

L'agitation qui secoue les institutions de recherche et d'enseignement supérieur est patente. La conférence des présidents d'Universités veut diriger la recherche et réduire le CNRS au rang d'agence de moyens et de personnels, le Directeur du CNRS et son Président ont leur plan pour réformer. Les ministres ont aussi leurs idées sur la question et sont sur le chantier d'une loi. Beffa publie le rapport à son nom, Blanc le sien. Tout le monde y va de son refrain avec évidemment les meilleures intentions affichées du monde : sauver la recherche, la dynamiser, la rendre compétitive au plan international, donner leur indépendance aux jeunes, faire revenir les cerveaux égarés à l'étranger, favoriser les initiatives et les synergies... Arrêtons ! La liste elle déjà trop longue.

Si les choses qui se préparent étaient avouables, peut-on imaginer une telle frénésie de paroles et de papier dépensés ? Non, car alors le gouvernement nous dirait : « La recherche à besoin de moyens, elle a besoin de recruter des jeunes, de bien les payer, de leur proposer des carrières attrayantes de leur donner une bonne protection sociale, il faut renforcer les capacités de gestion des institutions de recherche par des pratiques démocratiques plus soutenues etc, etc. Mais il n'en est rien, au-delà des mots, il y a toujours le même fond : plus de précarité, des embauches plus tardives, un pouvoir d'achat qui régresse, une protection sociale qui part en quenouille, des contrats de plus en plus difficiles à atteindre si l'on n'appartient pas au clan en cour et en

prime la culpabilisation !

Car vos réformes, Messieurs qui roulaient pour de vrai pour le capital, elles sont déjà au travail et nous pouvons en apprécier la teneur. Aujourd'hui pour avoir un emploi de maître de conférence ou de chargé de recherche, il faut (par exemple en chimie) avoir 30 ans au moins et un ou deux stages post-doctoraux. Dans les laboratoires, les yeux tournés vers le curseur de l'état des finances, chacun s'active à obtenir une partie des crédits de l'Agence Nationale pour la Recherche. Mais là, il faut être bien en cour, et pour cela on vous suggérera d'être visible et donc de vous regrouper autour des oriflammes mandarinaux. Ce sont les mêmes qui d'ailleurs octroieront les crédits.

Au fait qui fait la loi à l'ANR ? D'une visibilité partielle sur les choix scientifiques avec le comité national, grâce à la présence d'élus, nous passons au trou noir. Mais une chose est claire avec l'ANR, vous pourrez prévoir de payer des contrats à durée déterminée. Le ras-le-bol qui s'exprime dans le pays et dans les laboratoires prend sa source dans le vécu des gens et leur vécu, c'est que la et leur situation se détériore. Seule l'action sur les revendications des personnels fera bouger les choses. Il faut donc patiemment expliquer ce point de vue en même temps que l'on organise l'action qui rassemble. C'est la voie qu'a choisie le syndicat et cette voie l'amène à jouer un rôle central dans les luttes.

### Rendre plus attractives les rémunérations des chercheurs

*Par Michel PIERRE*

Pour attirer les étudiants les mieux formés à faire carrière dans les EPST et les Universités, il est impératif d'abord d'arrêter de les décourager par une embauche tardive entre 30 et 40 ans après une longue période de précarité. Il faut aussi offrir des rémunérations qui ne soient pas trop faibles par rapport à celles des ingénieurs dans les entreprises (y compris les EPIC comme le CEA) et même par rapport à celles des fonctionnaires de qualification comparable dans divers ministères.

La faiblesse des rémunérations des chercheurs et des ITA amène le SNTRS-CGT à réclamer avec force l'ouverture de négociations entre les syndicats et le ministère sur les rémunérations et les carrières des person-

nels de la recherche publique. Nous voulons une revalorisation sensible des rémunérations pour une reconnaissance des qualifications et une harmonisation des rémunérations des chercheurs, des ingénieurs et des enseignants-chercheurs (ces catégories ont des qualifications comparables et le passage d'un corps à un autre devrait s'opérer sans écart ni d'indice ni de prime) :

1\*) Une augmentation des indices de débuts de carrières. La thèse devrait être mieux prise en compte (deux échelons au lieu de un actuellement). Le recrutement au niveau thèse devrait intervenir à l'indice INM 605. Tous les services publics et privés devraient

## Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

être pris en compte à 100% pour la reconstitution de carrière.

Cette réorganisation des carrières pourrait s'accompagner d'une modification des conditions de recrutement. Le recrutement en CR2 (2/3 des recrutements des Chargés ne devrait plus être déterminé par l'âge mais être réservé à ceux qui sont candidats dans les 3 ans qui suivent la soutenance de leur thèse. La promotion en CR1 devrait avoir lieu au bout de 3 ans au lieu de 4 ans aujourd'hui. A l'INSERM il faut rétablir à terme une proportion de postes de 2/3 en CR2. Une période transitoire sera nécessaire pour tenir compte du vieillissement des candidats provoqués par le dispositif actuel.

2°) La grille indiciaire des Chargés de recherche devrait être allongée jusqu'à la fin de l'échelle lettre A (indice INM 962) sans barrage budgétaire, uniquement sur la base d'une évaluation (encadrement et publications) et être harmonisée avec celle des Maîtres de

Conférences et des IR1.

3°) Les corps des Directeurs de recherche et des Professeurs devraient être restructurés en deux grades : 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe. La grille des DR2 devrait aller jusqu'à la fin de l'échelle lettre C (indice INM 1164). La grille de DR1 (responsabilité importante ou résultats exceptionnels) devrait aller jusqu'à échelle lettre E. La grille des IR0 devrait être harmonisée avec celle des DR2.

4°) La prime de recherche de tous les personnels (Chercheurs, Enseignant-chercheurs, ITA, IATOS devrait être harmonisée au taux de 16%. Cette prime devrait faire l'objet d'un plan d'intégration au salaire. Les contrats d'interface INSERM devraient disparaître mais la qualification de ceux qui en bénéficient devrait permettre un meilleur positionnement sur la grille indiciaire. Les activités de valorisation, etc devraient par la suite être prises en compte par des accélérations d'échelon.

### Toujours l'emploi précaire pour les jeunes chercheurs en 2005

Par Michel PIERRE

Pour le gouvernement, le développement de l'emploi précaire reste un objectif central. On peut en juger en examinant le brouillon de la LOP de Janvier : pas de créations de postes de chercheurs dans les EPST sauf à l'INRIA et peu de créations de postes de Maîtres de Conférence dans les Universités mais, par contre, beaucoup de possibilités d'embauches de CDD dans les financements de l'ANR, de l'Agence pour l'Innovation, des Pôles de Compétitivité et les futurs PRES. En même temps, le gouvernement ne prévoit aucune mesure nouvelle pour mettre fin aux libéralités et au travail non rémunéré.

Le gouvernement s'était engagé, il y a deux ans, à transformer les libéralités pour les doctorants en véritables contrats. Les Universités établissent des contrats pour les thésards qui lors de leur inscription en thèse sont reconnus percevoir une libéralité. L'Etat paie la part employeur des cotisations sociales correspondant à ces contrats. Cette opération dépend de la signature d'une convention entre le Ministère de la Recherche et les Associations qui paient des libéralités. Aujourd'hui, seulement quelques grandes Associations ont signé ces conventions comme la LNFC, l'ARC et l'AFM. D'autres grandes Associations se font encore tirer l'oreille. De plus, les petites Associations n'ont pas eu de contact avec le Ministère. Il faut faire pression sur le Ministère et les Associations concernées. Nous pensons que ces conventions devraient devenir obligatoires mais le gou-

vernement ne l'envisage pas aujourd'hui. En plus des Ministères (Industrie,...) versent aussi des libéralités à des doctorants. Il paraît que cela est en cours d'extinction. (à vérifier). Plus grave encore, des Associations paient des post-doctorants et des techniciens à coup de libéralités. Il n'est pas possible de prétendre comme pour les doctorants qu'il s'agit d'étudiants, c'est donc carrément du travail au noir ! Il faut que ces abus soient sanctionnés. Et puis, il y a des jeunes doctorants non rémunérés en particulier en SHS. Cela montre que le nombre d'allocations de recherches est très loin des besoins de recherche et qu'il faut sanctionner les abus comme les trop nombreux doctorants pour un directeur de thèse.

La précarité doit être fermement combattue. Elle est très liée à l'insuffisance de postes statutaires dans les Universités et les Organismes en même temps qu'à la faiblesse des créations d'emplois dans les secteurs concernés par ces jeunes hors de la recherche publique.

Dans la recherche publique, nous avons la responsabilité d'agir pour obtenir des créations d'emplois en nombre. Nous appelons les jeunes scientifiques et les statutaires à rester mobilisés pour obtenir satisfaction sur cette revendication fondamentale.

## L'Institut Pasteur : le modèle gouvernemental d'organisation de la recherche

*Par Bernard KRUST*

Cela a chauffé dans la noble maison Pastorienne! Plus de 600 salariés manifestaient en décembre leur ras le bol de la politique managériale de Ph Kourilsky DG de l'Institut. Prétextant que l'Institut Pasteur est une fondation de droit privé, la Direction avait mis en place en 4 ans à marche forcée une gestion analogue à celle des entreprises privées.

De nombreux changements ont été opérés au niveau des différents niveaux de direction. De nombreux cadres venus de l'industrie pharmaceutique ont fait leur entrée dans la structure, dont un « DRH de combat », mais le plus notable étant l'arrivée à la tête du CA de Michel Bon ancien PDG de France Télécom qui s'était distingué par un endettement massif de la société consécutif à une série d'acquisitions dont la seule logique était de croître plus que les concurrents. En 2003, l'accord d'entreprise avait été réécrit. Les promotions ne se font désormais plus à l'ancienneté, mais au mérite. Des instances de consultation avec les personnels ont été supprimées. L'Institut a été réorganisé en douze départements afin de développer des programmes transversaux, la fameuse transversalité tant vantée au Cnrs, des « groupes à cinq ans », créés autour d'appel ont été lancés. Des équipes ont été poussées en dehors de l'Institut sans ménagement, des cadres ont été mis à la retraite. Mais, le management new look a heurté de front la culture de l'Insti-

tut surtout quand les oukases ont fini par frapper les cadres qui en avaient déjà assez de l'insuffisance des financements et de la faiblesse des recrutements d'ITA et de chercheurs.

La coupe a débordé à l'occasion de la tentative de la Direction de forcer des équipes à déménager dans les locaux de Fresnes (94) libérés par Pfizer. La forte mobilisation du personnel a eu des résultats. Le Directeur général, F Kourilsky et le président du CA furent contraints de démissionner, la composition du CA fut profondément modifiée et le projet de déménagement à Fresnes abandonné.

Tout n'est pas réglé, les orientations demeurent mais la Direction est contrainte d'agir avec beaucoup de prudence. Ce qui se passe à l'Institut Pasteur illustre ce que le gouvernement veut mettre en oeuvre au Cnrs et à l'Inserm.

Cela illustre par là même le caractère stratégique du statut de titulaire de la Fonction publique des personnels des EPST comme frein à la politique d'assujettissement de la recherche à la stratégie du patronat. Les personnels de l'Institut Pasteur montrent que la lutte paye même dans un institut de droit privé.

## Le respect du droit

*Par Gilles MERCIER*

Pour l'audition des candidats à la direction des centres de recherche qui ne sont toujours définis par aucun texte, le président du Conseil scientifique a décidé que des experts étrangers (4 allemands, 4 britanniques) siègeront au côté des 30 membres élus et nommés du conseil et que la séance compte tenu de la présence de ces experts se tiendrait en anglais. Le décret organique de l'Institut qui définit les prérogatives et règles de fonctionnement des instances prévoit que le Conseil Scientifique puisse recourir à des experts. Ces derniers peuvent soit présenter un rapport écrit, soit être auditionnés. En aucun cas il n'est prévu qu'ils puissent siéger et participer au débat. La Loi définit explicitement le français comme langue de la République. Les séances plénières

du CS ne peuvent être assimilées à un colloque scientifique.

La France comme tout Etat moderne est un Etat de droit. L'Etat de droit est un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit, dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée. L'Etat, pas plus qu'un particulier, ne peut ainsi méconnaître le principe de légalité. L'Etat, qui a compétence pour édicter le droit, se trouve lui-même soumis aux règles juridiques, dont la fonction de régulation est ainsi affirmée et légitimée. Les règlements qu'il édicte et les décisions qu'il prend doivent respecter l'ensemble des normes juridi-

## Spécial chercheurs... Spécial chercheurs...

ques en vigueur sans pouvoir bénéficier d'un régime dérogatoire au droit commun. En faisant du droit un instrument privilégié de régulation de l'organisation politique et sociale, il subordonne le principe de légitimité au respect de la légalité. L'organisation de l'Inserm étant définie par des textes, il n'appartient pas au président du Conseil scientifique de décider de la composition du dudit conseil, il est dans la fonction du Directeur général de faire respecter les textes régissant l'organisme.

Accepter l'initiative du président du CS, c'est ouvrir la porte à la logique de l'arbitraire, c'est mettre le doigt dans un engrenage terrible à l'égard du droit qui va bien au-delà de l'Inserm. Il ne s'agit pas d'un combat d'arrière garde. Si la présence d'experts étrangers est si nécessaire au travail du Conseil, pourquoi ne pas modifier les textes en conséquence ? Parce que, vraisemblablement, la Direction ne veut être tenue par aucun texte. Avec ce précédent, elle se réserve la possibilité de modifier les instances dans leur composition et leur prérogative sans avoir à réécrire les textes, et ce autant de fois qu'elle l'estimera nécessaire. Ceci sera d'autant plus facile si des membres complaisants des instances vont eux même dans ce sens. Certains s'imaginent que la présence d'experts étrangers participant aux scénarios permettra des débats scientifiques de haut niveau.

Le CS scientifique dans sa composition actuelle serait-il incapable de mener de tels débats ? Quel est le rôle de l'expertise ? D'apporter un éclairage que l'on estime pertinent dans un domaine pour lequel l'instance n'a pas ou peu de compétence.

Le CS serait-il insuffisamment compétent au point de recourir à 8 experts étrangers afin de juger les candidats à la direction des centres de recherche ?

Il s'agit en fait de tout autre chose. En incluant en permanence dans les instances des experts étrangers qui n'ont de compte à rendre qu'à ceux qui les commanditent, il s'agit de faire prendre en compte par les instances d'autres critères de gestion des structures de recherche et des personnels que ceux qui sont définis par le statut de titulaire de la Fonction publique. C'est à dire de mettre en place un système totalement dérégulé basé sur une hiérarchisation très forte et une compétition absolue entre les structures et les individus. Tout ce qui est textes réglementaires, garanties statutaires est considéré comme ringard dépassé et doit être contourné afin d'éviter un affrontement avec les personnels. Qu'importe le droit, la légalité ! Le SNTRS-CGT pour ce qui le concerne, utilisera tous les recours juridiques afin que les textes en vigueur soient respectés.

### Evaluation des chercheurs à l'INSERM

Les CSS ont statutairement le droit de traiter tout dossier des chercheurs pour lesquels elles ont émis un avis réservé sur l'activité. Mais, depuis C.Griscelli elles ont accepté de se dessaisir de ces cas au profit d'un comité ad hoc dans lequel la Direction est présente et dont la composition et les prérogatives ne sont définis par aucun texte, le fait que des membres de la CSS y participent ne change rien quant au fond. "Les décisions" prises dans ces comités ne font l'objet d'aucun procès verbal contrairement aux CSS et ne figurent pas dans le dossier de l'agent ! Le DG vient d'annoncer un changement de composition de ces comités ad-hoc qui seront dorénavant constitués de représentants des départements des ressources humaines, de l'évaluation scientifique, des CSS et de scientifiques "particulièrement motivés". Le DG veut aussi renforcer le dispositif en élargissant aux chercheurs statutaires la Mission qu'il a créé pour la "réinsertion" des chercheurs CDD. C'est à dire que la Direction veut se débarrasser des chercheurs dont l'activité aura été jugée réservée par une incitation forte au départ. Compte tenu de l'instabilité découlant de l'éclatement des unités en équipes, de la non récurrence du budget alloués au formation, de la disparition des liens de solidarité avec les contrats d'interface etc, etc, le nombre d'avis réservés risque d'être conséquent. Cette

Mission est en plus chargée de réunir les chercheurs deux ans après leur recrutement et ensuite tous les quatre ans pour leur compter les merveilles des métiers en dehors de l'INSERM ! La Direction met en place des outils de gestion des salariés qui sont ceux du secteur privé où la productivité apparente est le critère pour dégraisser. Le SNTRS-CGT rappelle que tout salarié convoqué par sa Direction peut être accompagné par un représentant syndical. C'est à dire que tout chercheur appelé à passer devant un comité ad hoc dans laquelle la Direction est représentée peut être accompagné par un responsable syndical. Le SNTRS-CGT répondra à toute demande d'aide.

Le DG veut aussi faire passer l'évaluation de 2 ans à 4 ans. En clair les chercheurs ne seront évalués qu'une fois par les commissions, dont le mandat est de quatre ans. Compte tenu de la prise en charge des avis réservés par les comités ad-hoc et la Mission, les CSS ne feront plus aucun suivi de dossiers. Elles ne seront plus des instances de défenses des chercheurs, elles se contenteront de porter une appréciation.

Bien entendu, ces propositions du DG ne font l'objet d'aucune discussion avec les organisations syndicales.

## ANR et Emploi

Par Daniel STEINMETZ

Quelques remarques complémentaires sur l'ANR et l'emploi. Pour ceux qui ont consulté le site de l'ANR, vous pourrez constater que dans le document relatif aux modalités d'attribution des aides, la question des salaires est traitée en creux.

Le § 3.1 de ce document précise que l'on peut inclure dans l'aide le montant des salaires et des charges sociales y afférant, mais le § 3.1.1 précise que : "Les dépenses de personnels prises en compte dans l'assiette de l'aide ne peuvent en aucun cas concerner des personnels permanents de ces établissements. Seules sont admises les dépenses concernant les rémunérations versées à des personnes recrutées sur contrat temporaire. La durée des recrutements ne peut excéder la durée de l'opération. Les allocations pour perte d'emploi à l'échéance des contrats concernés ne peuvent être prises en compte au titre des dépenses aidées que pour la période courant jusqu'à la fin de l'opération."

L'interprétation est immédiate : on ne peut que recruter des CDD et les allocations pour perte d'emploi sont à la charge du CNRS ou de l'université qui a recruté. Cela ne change pas d'un iota par rapport à la réglementation existante. La seule différence et elle est de taille concerne les effets d'échelle que l'ANR mettra en jeu. Jusqu'à présent dans mon université il existe un prélèvement forfaitaire pour alimenter un compte commun à l'université pour provisionner ces pertes d'emploi. Il est d'un montant qui varie entre 5 et 7,5% de la masse salariale mise en jeu, selon l'importance de cette masse salariale. Malheureusement cette réserve provisionnelle et collective baisse d'année en année, principalement à cause des difficultés d'emploi des allocataires en fin de thèse et de l'augmentation permanente du nombre de CDD, et donc des fins de contrats.

L'équipe pourra donc recruter librement, il n'est même pas sur que le dossier soit signé par le directeur de labo avec toute l'attention nécessaire;- il devra vite devenir très attentif à ces questions d'emploi. En effet sur les dossiers actuellement en ligne seule est demandée la signature du correspondant du projet. L'effet déstructurant pour les labos se fera sentir en fonction du nombre de CDD créés, car ce n'est pas l'équipe qui sera considérée comme employeur mais bien la structure. La structure devra également gérer rapidement l'obligation de transformer en CDI les CDD de 6 ans, la navette entre l'assemblée et le sénat devant se finir bientôt pour cette loi. C'est dire que c'est la structure qui devra payer des CDI pas forcément dans les domaines de compétence qu'elle souhaite puisqu'ils auront été recruté par des équipes qui après 6 ans peuvent disparaître ou changer de thématique.

Et que dire de la gestion des arbitrages entre équipes pour savoir qui paye les allocations de perte d'emploi : ceux qui ont eu des contrats ANR ou tout le monde y compris ceux qui n'en ont pas demandé?

**Bref : un dossier explosif, car avec 300, puis 600 puis 900 millions d'euros, l'agence en fabriquera des CDD !!!**

## Conseil scientifique du CNRS du vendredi 8 mars 2005

*D. STEINMETZ, élu SNTRS-CGT*

Remarques : depuis la tenue de ce conseil, un certain nombre de modifications ont eu lieu dans le projet pour le CNRS.

B. Larroutou présente en introduction plusieurs transparents relatifs au plan pour le CNRS. Pour lui, Le CNRS est à la croisée des chemins. Il faut se décider, 12 mois de plus et c'est l'enterrement de la réforme. La réforme n'est pas consensuelle et, il y a des gens qui sont pour et d'autres qui sont contre au ministère, il y a

des adversaires et des manœuvres. Il a écrit aux directeurs d'unités. Il retient que l'avis des administrateurs est positif et si le ministère a demandé de repousser le projet, les administrateurs ont poussé le ministère à voter au CA du 19 mai.

Rappel les dates : CTP le 9 mai, Conseil Scientifique le 13 mai.

Après un silence pesant de l'assemblée, les interventions ont porté sur le rôle des DIR ; du comité national,

et des CSD, sur les suppressions d'emploi à Auteil. Puis le conseil a traité de l'organisation en départements.

Plusieurs recommandations ont été votées.

#### 1/ Rattachement des unités

*La décision d'organisation N°910491SJUR du 1/10/1991 doit être modifiée (articles 1, 2 et 3) de manière à permettre le rattachement d'une unité de recherche à plusieurs départements scientifiques.*

(16 oui, 3 abs)

#### 2/ Création d'une structure transverse « Environnement »

*Le CS considère que les problèmes d'Environnement et de développement durable constituent un enjeu sociétal planétaire primordial. Il estime que le CNRS doit tout mettre en œuvre pour relever les défis scientifiques qui s'y rattachent.*

*Le potentiel scientifique et le caractère interdisciplinaire du CNRS le placent dans une position privilégiée pour occuper une place internationale de premier plan dans ce domaine.*

*Pour cela il doit construire des outils structurels adaptés à la mise en place d'actions volontaristes transdisciplinaires rapides.*

*Il doit à la fois*

- *amplifier les recherches sur les milieux naturels et anthropisés dans tous ses aspects disciplinaires (chimie, sciences de l'univers, sciences humaines et sociales, sciences de la vie, physique...)*
- *développer les approches d'amélioration de procédés (« remédiation »)*
- *favoriser des programmes d'ingénierie ou de systèmes conduisant à des technologies propres et durables*

*Le CS constate que les questions d'Environnement et de développement durable concernent tout le CNRS et peuvent mobiliser un nombre très important de ses personnels.*

*Il souhaite donc qu'une structure transverse, dotée de moyens adaptés, soit mise en place pour répondre à ces priorités.*

*Celle-ci doit assurer la visibilité de l'action du CNRS dans ce domaine, et dans ces conditions il n'est pas possible de l'immerger au sein d'un seul département.*

*La direction de cette structure participera au Comité de Direction au même titre que les directeurs des autres départements.*

*Toute unité d'un autre département pourra être rattachée à cette structure.*

(11 oui, 8 abs)

#### 3/ Création d'un département « Ingénierie »

*Le CS souhaite la création d'un Département Ingénierie, à l'interface de chaque discipline (chimie, sciences de l'univers, sciences humaines et sociales, sciences de la vie, physique...) et auquel les unités des autres départements pourront être éventuellement rattachées.*

(16 oui, 1 non, 2 abs)

#### 4/ Sur le rôle des départements et des conseils scientifiques de département (CSD)

*La politique scientifique du CNRS est proposée et mise en œuvre par les départements scientifiques, après avis des instances du CoNRS (comité national de la recherche scientifiques, soit sections, CSD et CS). Le CS demande que l'avis des CSD soit requis sur :*

- *le budget des départements et de sa ventilation disciplinaire,*
- *les créations et suppressions d'unités,*
- *les promotions de chercheurs,*
- *la prospective scientifique.*

(16 oui)

#### 5/ Sur le rôle des DIR

*Les DIR ont pour rôles de représenter le CNRS en région et d'être les interlocuteurs des collectivités territoriales et des Universités.*

(15 oui, 1 non, 1 abs)

#### 6/ Sur l'articulation entre les directions de laboratoire, les directions scientifiques et les directions interrégionales

*Les directeurs d'unités doivent interagir avec leur Direction scientifique en ce qui concerne les aspects stratégiques de la politique de l'unité et avec leur Direction interrégionale en ce qui concerne les aspects opérationnels régionaux. Dans le cas de laboratoires rattachés à plusieurs départements, un DSA est désigné pour suivre l'unité, conjointement par les DS des départements concernés.*

*Les entretiens budgétaires annuels de l'unité doivent être assurés conjointement par les départements et les directions inter-régionales.*

(17 oui, 1 non, 1 abs)

### Débat sur l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)

Gilles Bloch (GB) directeur de l'ANR, rappelle des principes :

-Agence de financement de projet sélectionné par les pairs, -Concentrer sur les projets les meilleurs des financements significatifs, -Rendre plus explicite les processus de sélection, -Continuité, pas d'à-coup dans le financement. Deux grands ensembles :

-Programme académique (thématique et blanc)  
-Recherche partenariale RRIT (ex-mission du FRT)

Il y a des scores : Euréka et les CPER

En 2005 l'ANR fonctionnera avec des structures existantes, on délègue des programmes aux établissements qui doivent être en capacité d'évaluer et de gérer. Ce mode de fonctionnement peut continuer si on reste impartial. Le responsable de programme doit représenter la communauté scientifique du programme. Le programme blanc (200M€) : il faudra se mettre au boulot pour engager les fonds en 2005.

Pour 2006 il faudrait être plus légitime, l'agence devra avoir un conseil scientifique de haut niveau (le HCS ?). Comment transformer le GIP et en quoi ?

Après diverses questions

G Bloch : programme blanc lancé début Juin, on attend 2500 à 5000 projets, quel découpage disciplinaire ? Comment faire l'évaluation ex-post ? La continuité : pro-



pour 2 ou 3 ans peut-être 4 ans pour l'avenir.  
D Bucheton : Problème de moyen entre l'ANR et le CNRS, la politique de recherche d'un labo guidé par le financement marginal  
D Steinmetz oppose Cofips et ANR, salaire des CDD, problème du FRT et des CPER, la demande sociale  
G Chaouat : Il faut pouvoir réfuter un expert  
G. Bloch : La France a vraiment besoin d'un guichet bien doté qui complète la logique de continuité des EPST sur l'emploi, l'ANR va financer les personnels, il n'y aura

pas de plafonds, financement d'ITA, de post-doc, mais pas de thèse en 2005. OK pour répondre aux besoins sociaux : exemple éco-technologie.  
B Larroutou : Depuis le 15 Février j'ai mis les pieds dans le plat, je salue le travail de Bloch pas de soucis pour 2005 mais pour la suite. Exemple de la Californie qui n'a pas d'agence : Peut-être une agence européenne de type NSF.  
G Bloch : La NSF c'est l'amont de la recherche fondamentale américaine.

**Commentaires : le risque majeur de voir l'agence intervenir comme employeur de CDD de manière massive est réel, et même revendiqué par G. Bloch. Par ailleurs, aucune précision n'a été donnée sur l'organisation précise des appels d'offre et la mise en place des comités de sélection.**

-----

## LIVRES ... *Ce que femme veut !*

Par deux militantes à la CGT, Denise FOUCARD et Frédérique DUPONT

Ouvrage écrit à 4 mains par deux femmes que 40 années séparent mais qui... curieusement se retrouvent sur des combats émancipateurs encore d'actualité. L'ouvrage commence par la naissance d'une fille et d'un garçon en 2003. Les auteurs remontent le temps en faisant apparaître les différences qui existent entre les deux sexes et les combats des femmes dans chaque époque.

Au-delà de la définition historique, les auteurs démontrent également, comment à travers des aspects peu significatifs en apparence, la femme fût dévalorisée.

Ce livre se veut aussi une contribution, sous forme anecdotique, des histoires des mouvements féministes, tout en conservant un caractère historique indéniable. Presque un siècle, qui vit fleurir sous de multiples horizons, autant de lueurs d'espoir en la justice et d'avancées réelles ouvrant aux femmes la voie de la reconnaissance de leurs droits légitimes, sans pour autant dépasser les limites du proverbe : « Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage ! »

La préface est signée Maryse DUMAS et la postface de Georges SEGUY. Editions "Les Points sur les i" 17 euros.

*Denise FOUCARD* - Ancienne résistante, membre du secrétariat de la Commission Culture Confédérale, membre également du secrétariat de l'Institut CGT d'Histoire Sociale, Officier des Arts et Lettres et de la Légion d'honneur.

*Frédérique DUPONT* - Secrétaire Confédérale avec la charge en outre des revendications des femmes et de la laïcité.

"Les Points sur les i éditions " Alain GUILLO

116 Avenue de Fontainebleau BP 96

94 272 Le Kremlin-Bicêtre Cedex

Téléphone : 01 49 60 72 84 06 80 17 71 08 Télécopie : 01 49 60 91 67 Courriel : [lespointssurlesi@wanadoo.fr](mailto:lespointssurlesi@wanadoo.fr)

Visitez notre site : <http://www.i-editions.com>

## *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*

Ouvrage collectif sous la direction de Margaret MARUANI

Grands concepts philosophiques et politiques en débat "sexe", "genre", "domination", "égalité" etc., réalités mesurées à l'aide d'indicateurs sexués, salaires, retraites, travail, santé, mouvements sociaux et revendications (où l'on parle de féminisme, et de syndicalisme)...

Chacune et chacun apporte sa contribution, courte et claire, suggère sa propre liste de références aux savoirs" établis ou quêtés. Au bout, une somme originale, multidisciplinaire, et mixte, de connaissances à dispositions de tous ceux et toutes celles qui le veulent !

Editions " La Découverte"

Février 2005, 25 euros.

*Note de lecture réalisées par Françoise DUCHESNE - LE PEUPLE N° 1610 13 avril 2005.*

## Retraite anticipée des mères et des pères de 3 enfants ou d'un enfant handicapé

Les nouveaux articles L 24 et R 37 du Code des pensions

Une note de l'UGFF-CGT

### Brefs rappels :

L'article L 24 du Code des pensions réservait, jusqu'au 31 décembre 2004, le bénéfice d'une retraite anticipée avec jouissance immédiate de la pension aux « *femmes fonctionnaires [...] mères de trois enfants vivants ou décédés par fait de guerre ou d'un enfant vivant âgé de plus d'un an et atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 %* ».

La Cour de justice européenne et le Conseil d'Etat français ont estimé que cette disposition ne respectait pas le principe d'égalité de rémunération entre hommes et femmes. Des pères de trois enfants ou d'un enfant handicapé ont engagé des recours sur cette base, contre les refus que les administrations continuaient à opposer à leurs demandes. Quelques uns ont déjà obtenu satisfaction, pour beaucoup d'autres les procédures sont en cours.

Il faut rappeler que la loi Fillon du 21 août 2003 avait réglé –de façon désastreuse– le problème équivalent concernant les *bonifications* au titre des enfants, mais n'avait pas abordé la *retraite anticipée avec trois enfants*.

C'est par l'insertion subreptice d'un article 136 dans la loi de finances rectificative pour 2004, adoptée le 30 décembre dernier, que le gouvernement a « actualisé » l'article L 24 du Code des pensions.

Dans l'attente du décret d'application annoncé, le manque de clarté de ce nouveau texte a conduit plusieurs services gestionnaires à inciter de nombreuses femmes fonctionnaires –celles dont tous les enfants n'étaient pas nés pendant une période d'activité– à entamer des procédures de liquidation en urgence sur la base des anciennes dispositions. Il faut dire que les conditions dans lesquelles nombre d'entre elles ont déjà perdu des années de bonifications avec la loi Fillon ne pouvaient que produire de telles craintes et un tel émoi.

Le projet de décret d'application a été présenté aux fédérations de fonctionnaires le vendredi 10 février. Les conditions nouvelles écartent, comme la nouvelle loi l'a décidé, la quasi-totalité des pères fonctionnaires pour leurs enfants nés jusqu'à aujourd'hui (cf. *FONCTION PUBLIQUE* n° 113 de décembre). En revanche, le droit des femmes semble préservé.

### Le nouvel article L 24

Deux modifications sont apportées :

- le texte vise le « fonctionnaire » et non plus « les *femmes fonctionnaires* » ;

- il pose une condition d'interruption d'activité pour chaque enfant qui n'existait pas auparavant.

La possibilité de faire valoir son droit à retraite avec trois enfants ou un enfant handicapé (et, bien évidemment, quinze ans de services effectifs) est donc, désormais, ouverte aux hommes comme aux femmes.

Mais, une condition nouvelle est exigée : que la naissance (ou l'adoption) soit précédée et/ou suivie d'une interruption d'activité, ou qu'elle ait eu lieu au cours d'une « période assimilée ».

Les conditions d'application font l'objet d'un décret en conseil d'Etat qui vient ajouter un nouvel article R 37 au Code.

### Les enfants pouvant être pris en compte

Il s'agit en premier lieu des enfants du fonctionnaire, *nés* ou *adoptés* et ensuite de ceux qu'il a pu « *accueillir* ».

Entrent dans cette dernière catégorie (art L 18 II du Code des pensions) :

- les enfants ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale ;
- les enfants sous tutelle avec garde effective et permanente ;
- les enfants recueillis avec charge effective et permanente ;
- les enfants du conjoint (légitimes, naturels, adoptifs, par délégation d'autorité parentale, sous tutelle, recueillis).

### Les interruptions d'activité

Dans tous les cas, il faut justifier d'une interruption d'activité *continue*, de *huit semaines* au moins. Attention : il ne peut s'agir que d'une interruption totale ; une position à temps partiel ne sera en aucun cas considérée comme une « interruption d'activité ».

Pour les enfants nés ou adoptés, il faut que cette interruption d'activité ait eu lieu « *pendant la période comprise entre le premier jour de la quatrième semaine pré-*

*cèdent la naissance ou l'adoption et le dernier jour de la seizième semaine suivant la naissance ou l'adoption* ». Donc entre un mois avant et quatre mois après la naissance ou l'adoption.

Pour les enfants « accueillis », il n'est pas exigé que l'interruption continue de huit semaines soit intervenue dans le même délai par rapport à la naissance (condition impossible à remplir). En revanche, les conditions de l'article L18 du Code s'appliquent : chacun de ces enfants doit avoir été élevé pendant neuf ans au moins avant leur seizième anniversaire.

Les interruptions prises en compte : sont prises en compte les interruptions suivantes, quelque soit le régime (public ou privé) dans lequel elles sont intervenues :

- congé maternité ;
- congé de paternité ;
- congé d'adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans.

### Les périodes « assimilées »

Le second alinéa du 3° de l'article L24 dispose que : « *sont assimilées à l'interruption d'activité mentionnée à l'alinéa précédent les périodes n'ayant pas donné lieu à cotisation obligatoire dans un régime de retraite de base, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat* ».

Beaucoup de questions se posaient quant à l'interprétation à donner à ce texte. La réponse du ministère de la Fonction publique, dans son projet de décret, est la suivante : « *Les périodes visées au deuxième alinéa du 3° du I de l'article L 24 sont les périodes n'ayant pas donné lieu à cotisation de l'intéressé et pendant lesquelles celui-ci n'exerçait aucune activité professionnelle* ».

Le ministère estime qu'il n'y a place pour aucune ambiguïté : seront pris en compte les enfants nés lors d'une période où le (la) fonctionnaire n'avait aucune activité rémunérée et ne cotisait directement à aucun régime de base obligatoire.

Cette disposition doit permettre, selon ses auteurs, à toute femme fonctionnaire de pouvoir faire prendre en compte ses enfants, quelle que soit la période pendant laquelle ceux-ci sont nés Il peut s'agir de situations d'études, de mère au foyer, de recherche d'emploi, de chômage... A noter que cette « assimilation » concerne les hommes dans les mêmes conditions.

### Commentaires

Au-delà des remarques accompagnant la présentation des nouvelles dispositions, plusieurs points doivent être soulignés.

La « mise en conformité » du droit à pension avec les exigences d'égalité hommes – femmes

Celle-ci ne vaut donc que pour l'avenir. Les pères qui voudront créer les conditions d'une ouverture de droit à pension avec bénéfice immédiat devront interrompre leur activité selon les nouvelles conditions.

Pour leurs enfants déjà nés, adoptés ou accueillis, seuls

les pères qui ont interrompu leur activité pendant huit semaines pourront faire valoir une demande.

Quant à ceux qui ont une requête en instance auprès d'un tribunal administratif ou d'une cour administrative d'appel, ils vont se voir prochainement déboutés en application du II de l'article 136 de la loi de finances rectificative qui stipule que les nouvelles conditions sont applicables aux demandes en cours à l'exception de celles qui ont bénéficié d'une décision définitive.

Autrement dit, seuls quelques pères de famille auront vu leur demande aboutir en application de la jurisprudence, en fonction de considérations qui ne dépendaient pas d'eux mais de la plus ou moins bonne volonté de leurs services de gestion et de l'encombrement plus ou moins prononcé des institutions judiciaires dont ils ressortaient. De telles inégalités de traitement correspondent-elles à un fonctionnement de la justice conforme aux principes défendus par la Cour Européenne des Droits de l'Homme ?

#### *Départs anticipés : un recul général*

Au-delà de la réforme de l'article L 24, c'est le problème plus général des départs anticipés dans la Fonction publique qui est posé aujourd'hui. Si un certain nombre de pères de famille se sont repliés sur cette possibilité ouverte par la Cour européenne et le Conseil d'Etat, c'est avant tout parce que les autres voies avaient été bouchées, tant par la réforme de 2003 que par l'attitude du gouvernement.

Le Congé de Fin d'Activité (CFA) a été supprimé ; la Cessation Progressive d'Activité (CPA) a été rendue très peu attractive par la loi Fillon.

Le mécanisme en vigueur pour l'application des mesures carrières longues écarte un grand nombre de fonctionnaires qui, dans le régime général, seraient déjà partis. Quant aux départs anticipés en raison des pénibilités, si les premières négociations s'ouvrent dans le secteur privé, le sujet n'est pas à l'ordre du jour dans la Fonction publique.

*Bonifications pour les mères de famille : des problèmes qui restent entiers.*

Rappelons que la loi de réforme des retraites en a rétroactivement écarté le bénéfice pour un grand nombre de mères de famille. Ces dernières se sont retrouvées, du jour au lendemain, avec une, deux, trois années ou plus, supprimées du calcul du montant de leur retraite au motif que leurs enfants sont nés en dehors d'une activité professionnelle.

Observons qu'en fin d'année 2003, face à l'émoi suscité par cette mesure rétroactive scandaleuse, le ministre de la Fonction publique répondait : « *un projet de texte est actuellement en préparation pour éviter une déperdition totale des droits* » (Lettre du ministre du 12 décembre 2003).

Aux parlementaires qui continuent d'interpeller le gouvernement sur le sujet, le ministre d'aujourd'hui répond : « *l'examen juridique approfondi de la situation montre qu'aucun texte ne permet de faire bénéficier ces femmes d'un avantage familial ... [La] solution ne peut être trouvée que dans le respect des règles relatives à la coordination entre les régimes et du droit communautaire. La réflexion en la matière doit se poursuivre à partir, notam-*

ment, des études menées par le Conseil d'orientation des retraites sur les avantages familiaux dans l'ensemble des régimes ». Ponce Pilate n'aurait pas répondu autrement.

Est-il besoin de rappeler que pour les enfants nés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, toute bonification est supprimée, remplacée par une majoration de durée d'assurance limitée à deux trimestres par enfant.

Le gouvernement a, cette fois-ci, préservé les droits des femmes sur la question des départs anticipés avec trois enfants ou un enfant handicapé, au prix d'une imagination juridique qui relève du contorsionniste. Cela montre bien que des solutions sont possibles et qu'il faut poursuivre notre mobilisation.

\*\*\*\*\*

## ***Communiqué CGT Fonction publique du 11 février.***

**Retraite anticipée des mères et des pères de trois enfants :  
le droit des femmes est préservé, d'autres avancées doivent être obtenues.**

Le 10 février, les fédérations de fonctionnaires ont été invitées à prendre connaissance du projet de décret d'application de l'article 136 de la Loi de finances rectificative du 30 décembre 2004, modifiant les dispositions du Code des pensions civiles relatives à la possibilité pour un fonctionnaire ayant quinze années de services effectifs et ayant élevé au moins trois enfants, de pouvoir faire valoir ses droits à retraite.

On sait qu'actuellement, cette possibilité n'était ouverte qu'aux femmes et que ce serait pour se mettre en conformité avec les jurisprudences européenne et du Conseil d'Etat sur l'égalité hommes/femmes que le gouvernement a fait passer à la sauve son cavalier législatif.

*Le ministère de la Fonction publique a assuré que :*

► Le projet de décret d'application devrait finalement permettre à toutes les femmes fonctionnaires de conserver le bénéfice de cette disposition, que leurs enfants soient nés, aient été adoptés ou soient « arrivés » dans leur foyer (famille recomposées), pendant leur activité (de fonctionnaire et éventuellement de salarié du régime général), ou en dehors de toute activité rémunérée (études, femme au foyer, chômage...).

► Pour les hommes déjà pères de trois enfants, le décret d'application définit des conditions d'interruption d'activité (huit semaines en continu, répartie avant et après la naissance ou l'adoption) qui écartent l'immense majorité des postulants. Quant à l'alinéa II de l'article 136 de la Loi, il prévoit que ces nouvelles conditions doivent être retenues par les juridictions administratives. Ces dernières ne pourront donc que rejeter dorénavant la quasi-totalité des demandes en cours, alors que celles-ci s'appuyaient sur les jurisprudences favorables

déjà évoquées.

► La mise en conformité du Code des pensions avec le principe d'égalité hommes/femmes ne vaut donc que pour l'avenir et dans des conditions bien précises.

\*\*\*

Si le gouvernement a été contraint à un tel montage pour ne pas remettre en cause la possibilité de départ anticipé ouverte aux femmes, c'est bien parce que les dégâts déjà provoqués par la Loi Fillon en matière de bonifications pour enfants ont suscité la colère générale. Quant à la non-reconnaissance, de fait, de ce droit pour les pères d'enfants nés, adoptés, ou élevés avant la loi, elle se cumule avec d'autres régressions apportées par la réforme des retraites de 2003 et qui touchent tant les hommes que les femmes, comme la suppression du Congé de Fin d'Activité ou la Cessation Progressive d'Activité qui a été rendue peu attrayante. A quoi s'ajoutent, dans la Fonction publique, le retard dans la mise en œuvre des mesures de départ anticipés pour carrières longues et l'absence de négociations en vue sur la prise en compte des pénibilités...

*Le gouvernement continue en grande partie à camper sur des positions inadmissibles. Qu'il s'agisse du refus de mesures de retraite anticipée pour tous ou qu'il s'agisse des dispositions régressives concernant les bonifications pour les mères de famille.*

*Sur ces deux sujets, la CGT a réclamé des négociations d'urgence. Elle estime que la mobilisation peut permettre, sur l'ensemble du dossier retraites, de faire encore reculer le gouvernement.*

Montreuil, le 11 février 2005, 16h30.

# DE LA RECHERCHE À LA POLITIQUE D'INNOVATION INDUSTRIELLE.

Par Jean-Pierre BAZIN

Représentant la CGT au Conseil Economique et Social de la Région Ile-de-France

Mars, 2005

## Avertissement.

**Ce document est une approche synthétique entre politiques de recherche et politique d'innovation industrielle. Il reprend les conclusions majeures des rapports considérés comme représentatifs de la réalité de la situation actuelle de la recherche Française, et des difficultés rencontrées dans le développement d'une véritable politique industrielle. En effet, il ne semble pas juste de concevoir une politique de recherche indépendamment des interfaces aval et amont de la recherche publique institutionnelle, d'une part, la politique d'innovation industrielle, et d'autre part le système de formation, en particulier l'enseignement supérieur lié à la recherche universitaire. Ce texte apporte une contribution en complément aux rapports "de référence" tout en se projetant dans l'avenir, il souligne les accords, les divergences et les lacunes inévitables dans un domaine aussi important pour le futur des régions, de la France et de l'Europe.**

**Notre approche n'est pas sensé distiller une quelconque vérité, mais souhaite donner un cadre cohérent à tous ceux qui veulent apporter leur pierre à l'édifice. Nous prenons à notre compte ce qui dans les rapports et projets est en accord avec nos analyses (en italique), textes que nous avons parfois co-élaborés comme c'est le cas du rapport des États Généraux de la recherche.**

## I- INTRODUCTION

Le Printemps 2004 a vu se développer un mouvement des chercheurs sans précédent (depuis 1968) dont le détonateur a été les restrictions budgétaires qui par leur effet cumulatif remettaient en cause le fonctionnement normal des laboratoires de recherche. Mais ce qui a fait déborder le vase est la réduction des créations de postes de chercheurs corrélativement à une augmentation des postes précaires qui renvoyaient dans une impasse toute une génération de jeunes parvenus au terme d'un parcours de formation scientifique de BAC + 9 à BAC + 12 voire plus.

Cette situation intervenait après plusieurs années d'un débat délétère sur la recherche : « la défaite de la recherche Française », « chercheurs, faites de l'argent », ... , et des dizaines de rapports contradictoires sensés apporter tous la vérité en évitant de s'intéresser aux interfaces avec l'enseignement supérieur et avec l'innovation industrielle.

Les rapports auxquels nous nous référons sont : - celui issu des Etats-Généraux (EG) de la recherche (oct/nov. 2004), - le rapport de Jean-Louis BEFFA président Directeur Général de Saint-Gobain recherche (Janv. 2005), - le projet de Loi d'Orientation et de Programmation de la recherche et de l'innovation (LOPRI).

**Le rapport des EG** représente le point de vue d'une grande partie de la communauté scientifique et de représentants de la société et notamment du patronat. La CGT en accepte la majorité des conclusions avec cependant quelques réserves.

**Le rapport « BEFFA »**, plus récent, propose une politique en matière d'innovation industrielle. Il préconise une politique industrielle très directive ce que la CGT appelle de ses vœux, bien qu'il s'appuie sur une mutation socio-économique considérée comme inéluctable : la toute puissance du marché et le peu de place laissé à la satisfaction des besoins sociaux. Il se place dans le cadre du libéralisme mais propose des solutions, néanmoins, assez dirigistes. Ce point est important car l'Etat a abandonné **la planification nationale**, le commissariat au plan n'étant plus qu'une instance d'Audit travaillant sur un mode projet. D'ailleurs l'Etat n'a pas, dans beaucoup de cas, honoré ses obligations dans les contrats de plan Etat-Régions ce qui donne toute leur importance aux Schémas Directeurs Régionaux qui deviennent après les modifications législatives récentes, les dernières possibilités de planification de l'aménagement des territoires dans l'espace national. Il faut cependant noter que les transferts budgétaires ne se sont pas fait en accord avec cette nouvelle orientation. Il devient plus que jamais nécessaire de penser l'articulation entre politique nationale et régionale en matière de recherche et de développement industriel.

Une des faiblesses du rapport BEFFA est de ne pas prendre appui sur nos entreprises nationales dans le cadre de grands projets structurants destinés à prendre la suite de ceux impulsés dans les années 70. Autre faiblesse, il néglige le développement des entreprises dites de basse ou moyenne technologie et donne peu de place aux PME et PMI en dehors des réseaux pilotés par les grandes entreprises (multinationales).

**Le Projet de LOPRI** ministériel, confidentiel, mais donné en pâture sur Internet en janvier dernier, était un leurre mais qui correspond bien à l'idéologie gouvernementale de mise à disposition du dispositif de recherche public au privé, dans une perspective, à terme, de recentrage de la recherche publique sur des universités devenues autonomes, donc un démantèlement du système national de recherche. Le projet reprend cer-

tains termes du rapports des EG, mais détournés de leur sens et de leur contexte. Nous pesons les mots, c'est une escroquerie intellectuelle.

Notre document tente d'apporter une réponse sur ce que pourrait être une réforme prenant réellement en compte les différentes formes de recherche, leur articulation et les interfaces avec la recherche universitaire et une réelle politique d'innovation industrielle.

## II- LE CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Extraits du rapport des EG auxquels nous adhérons.

*Crise de la recherche ?*

*"La crise de la recherche, dont l'évidence a été révélée à nos concitoyens en Janvier 2004 grâce au mouvement « Sauvons la Recherche », n'est pas arrivée telle un coup de tonnerre dans un ciel serein. Si le soutien à ce mouvement a été quasi-unanime au sein de la communauté scientifique, c'est bien parce que depuis plusieurs années les difficultés rencontrées par le monde de la recherche au sens large (organismes de recherche et enseignement supérieur) sont devenues insupportables. La certitude que l'avenir de notre recherche implique un redressement rapide et vigoureux et une organisation mieux adaptée à ses objectifs, a conduit à l'analyse et aux propositions développées dans le rapport.*

*La crise est partie de la forte baisse des crédits des laboratoires publics.*

*Simultanément, la population des jeunes qui viennent de s'engager dans le métier de chercheurs, à laquelle il faut joindre la vaste population de ceux qui après un post-doctorat à l'étranger souhaitent poursuivre leur activité de recherche dans notre pays, s'est trouvée confrontée à une baisse des emplois publics ...*

### **L'université.**

*La place de la recherche au sein du monde universitaire est un problème central de notre époque ... il est clair que l'urgence a été de trouver les moyens d'accueillir ces étudiants : des amphis, des enseignants. La mission de recherche n'a certes pas suivi ce rythme, au contraire.*

*Pour mettre fin à cet engrenage infernal, il est temps de réformer l'évaluation de la recherche universitaire largement insuffisante aujourd'hui et de permettre aux enseignants-chercheurs, sur la base de leur évaluation, de développer une activité de recherche ambitieuse.*

*La séparation entre universités et grandes écoles est également peu propice à l'esprit de recherche.*

### **Les carrières scientifiques et les jeunes chercheurs.**

*Comment ne pas s'arrêter aussi sur l'impact très préoccupant de la médiocrité actuelle des carrières de recherche (au niveau des conditions de travail et des rémunérations) qui détournent de celles-ci beaucoup des jeunes de qualité ? ...Ceux qui étaient tentés par la recherche ont toujours accepté, en échange de conditions de travail attrayantes et de leur liberté de recherche, une « pénalisation » matérielle relative par rapport à leurs condisciples, mais le gouffre est aujourd'hui si grand, que celle-ci est devenue insupportable.*

*Dans ce même ordre d'idées nous perdons aujourd'hui un nombre certes encore limité, mais qualitativement très important, de chercheurs encore jeunes mais dont les travaux ont déjà été remarqués internationalement. Le manque de visibilité des perspectives d'emploi scientifique et la précarité des emplois offerts après la thèse jouent un rôle majeur dans cette évolution. Il est clair que la simple logique économique conduit aujourd'hui plusieurs pays (pas tous situés en Amérique du Nord) à attirer ces chercheurs qui ont fait les preuves de leur potentialité et ne leur ont rien coûté en formation. Il nous faut arrêter cette hémorragie et, symétriquement, être en mesure d'attirer certains des meilleurs scientifiques étrangers.*

*Nos modes de gestion partent d'une logique de suspicion a priori,...*

### **La Bureaucratie.**

*... le ministère de la Recherche s'est progressivement transformé en un opérateur de recherche. ... Le poids des cabinets dans des décisions où ils n'ont pas à intervenir, l'obscurité de certaines procédures, condamnent ce mode d'organisation, bien qu'il y ait eu souvent des scientifiques de qualité et de bonne volonté qui ont œuvré pour que ce système fasse de bons choix.*

***Telles sont quelques-unes des raisons qui ont conduit les chercheurs à faire savoir à l'opinion qu'il était urgent de sortir d'une spirale négative, tant il est vrai que, même si la perception de la science fait l'objet aujourd'hui de beaucoup de doutes et d'interrogations, nos concitoyens doivent savoir que les questions qui les préoccupent, qu'il s'agisse d'avenir de la planète, de santé, ou des nouvelles formes de conflits, exigent d'accroître notre effort de recherche pour comprendre et interagir positivement avec le monde."***

***Une fois ces difficultés énoncées, il faut bien préciser qu'un bilan de la recherche implique aussi de prendre en compte ses réussites. En effet, il faut souligner que la recherche française tient une position internationale plus qu'honorable, malgré les crises budgétaires à répétition, notamment celle des deux dernières années. Sa part dans le nombre des publications internationales s'est accrue de 25 % en quinze ans, et se situe par habitant au niveau de l'Allemagne, par exemple. La France peut s'enorgueillir non seulement d'occuper une place de tout premier plan dans certaines disciplines, en mathématiques en particulier, mais surtout de ne présenter aucun véritable désert dans une discipline particulière.***

Extrait du rapport J.L BEFFA, PDG de St Gobain.

*L'industrie française a pu s'appuyer sur une recherche de grande qualité dans de nombreux domaines. Dans une étude récente réalisée par l'O.S.T. et la DATAR [2004], la France apparaît au deuxième rang européen dans les domaines technologiques en termes de publications scientifiques et de dépôts de brevets. La France se classe au troisième rang européen dans les domaines scientifiques, derrière l'Allemagne et la*

Grande-Bretagne (Czarnitzki et al. [2002]).

Le potentiel de la recherche en France est de grande qualité et repose majoritairement sur la recherche publique : en 2001, 50 % du personnel chercheur travaillent dans le secteur public.

**Il est essentiel à la fois de renforcer la capacité de recherche publique et de construire ou d'améliorer les interfaces entre la recherche publique et le monde industriel.**

Le diagnostic de l'affaiblissement de l'industrie en France est largement partagé (Fontagné [2004], Académie des technologies [2004], Levet [2004]). Le recul global de l'industrie est perceptible dans la création d'emplois, dans la contribution à la valeur ajoutée, comme dans la contribution à la balance commerciale. Cette tendance ne tient pas seulement à l'évolution tendancielle vers les services car la France recule par rapport aux autres pays industrialisés. Elle est aussi le résultat du faible effort de recherche et de développement (R&D) français, qui semble lié, non à son insuffisance au sein de chaque secteur d'activité, mais à une trop forte spécialisation dans des industries de basse technologie. L'amélioration de la position technologique française impose donc une évolution de la spécialisation industrielle.

**Notre démarche** : s'appuyer sur les EG et le rapport BEFFA pour harmoniser, simplifier et trouver de nouvelles synergies.

Les constats mettent en évidence le bon niveau de la recherche française notamment dans sa dimension publique. Dans un contexte international de plus en plus tendu, ils attirent l'attention sur la fragilité du système de recherche quant à sa capacité à répondre aux enjeux futurs, notamment en raison de la faiblesse de l'interfaçage, en amont, avec le système de formation et de recherche universitaire et avec l'innovation surtout dans sa dimension industrielle. Une autre cause de fragilité est la grande dispersion du système de recherche et ses corollaires : les lourdeurs administratives et la bureaucratie. Les EG ne s'attaquent pas à cette dispersion qui est un fait. Chaque fois qu'un nouveau problème à résoudre se présente, on crée une nouvelle structure, institut ou GIP, GIE (le GIP Génethon, la SA SOLEIL ...), qui devient pérenne. À cette dispersion, le gouvernement ajoute depuis la fin 2004 un ensemble de couches qui de toute évidence n'amélioreront pas la cohérence du système : pôles de compétitivité, pôle d'excellence, clusters, PRES dans une conception éloignée de celle des EG, mais qui se superpose aux pôles de compétitivité.

Si les États généraux ne donnent pas de solutions pour s'attaquer à la dispersion des structures de recherche, ils proposent une harmonisation via l'évaluation des projets de recherches et des structures, la fédération de l'enseignement supérieur, de la recherche universitaire et de la recherche institutionnelle à travers une dimension régionale au moyen des PRES. Pour la première fois, une véritable articulation est proposée entre les dimensions nationales et régionales de la recherche publique et de l'enseignement supérieur.

Au niveau des moyens, les EG insistent sur la nécessité de consacrer 1 milliard d'€ supplémentaires par an pendant 5 ans pour la remise à niveau de l'enseignement supérieur, de la recherche universitaire et de la recherche publique institutionnelle.

De manière symétrique, le rapport Beffa propose des Programmes Mobilisateurs pour l'Innovation Industrielle (PMII) d'un montant unitaire de 30 à 200 millions d'€ sur 5 ans. Pour 4 à 6 programmes de grande taille, l'aide de l'État (remboursable) serait de 1 milliard d'€ en période moyenne pour un financement privé de 1 milliard d'€.

Le principe du fonctionnement des laboratoires publics sur la base de crédits récurrents majoritaires (EG) est affirmé (70 % du total des financements). Le Comité de financement (CoFIPS) proposé par les EG n'est autre qu'une agence, guichet unique pour des projets finalisés qui pourrait financer des « projets blancs ». Son originalité est d'être connecté au Haut Conseil pour la Sciences (HCS), ce qui constitue une orientation très différente des projets gouvernementaux qui tendent à ramener toutes les décisions scientifiques et stratégiques au niveau des ministères qui veulent imposer une vision utilitariste à la recherche.

Il est évident que le gouvernement ne cherche pas à assurer la lisibilité du système de recherche en ajoutant strates après strates de nouvelles structures sans s'assurer de la cohérence du système global. Au contraire, il utilise ce manque de lisibilité pour parvenir à ses fins. Il convient de faire des propositions simplificatrices qui favoriseront la discussion avec les pouvoirs publics.

### III- RECHERCHES : QUELLE NATURE, QUELLES FINALITES ?

Les citoyens attendent de la science la solution à des problèmes sociaux de toute nature, mais il n'y a pas de ligne directe entre le problème social, à supposer qu'il en existe de bien identifié, la recherche fondamentale qui en analyserait le contenu et proposerait des solutions, et la réponse technique qui irait jusqu'aux applications, comme le médicament miracle, la technique de production idoine ou le décret salvateur... Jamais une découverte scientifique n'a été obtenue en tentant de résoudre un problème social urgent et ce n'est pas par hasard. Si, inversement, des grandes découvertes scientifiques, de la radioactivité à la pénicilline, ont été attribuées au hasard par leurs découvreurs eux-mêmes, elles n'ont pu voir le jour que dans des esprits préparés. La science ne peut fonctionner qu'en élaborant elle-même ses propres questions, à l'abri de l'urgence et de la déformation inhérente aux contingences économiques et sociales.

C'est à ce prix, en passant par des détours parfois surprenants, que certaines questions peuvent, souvent après de multiples reformulations, être en partie résolues. Il est indispensable de prendre en compte les échelles de temps de ces recherches. Une planification sectorisée en fonction d'objectifs prédéfinis n'est adaptée qu'aux phases finales du processus de recherche et de développement. Les citoyens s'intéressent aussi à la science pour elle-même et à l'élaboration des connaissances qu'elle permet. Ils espèrent qu'elle leur donnera les instruments du savoir qui permettront d'accéder à une compréhension plus profonde du monde dans lequel ils vivent. Tout en acceptant pleinement l'intervention démocratique dans la détermina-

tion des moyens accordés à la recherche publique et des priorités qui lui sont imposées, la recherche a besoin d'une autonomie dans son organisation, indispensable tant pour faire progresser les connaissances que pour être en définitive mieux à même de répondre aux attentes des citoyens. Revendiquer l'autonomie scientifique revient alors à affirmer que la production du savoir est une oeuvre collective, alimentée notamment par les débats scientifiques qui se développent sans cesse dans le monde des chercheurs. Cette autonomie a pour contrepartie l'acceptation par les acteurs de la recherche d'une évaluation interne rigoureuse de leurs travaux.

La recherche recouvre des activités diverses, produisant des biens de nature différente, au cœur de laquelle se trouve la mission d'élaboration des connaissances. Cette logique de la recherche scientifique rencontre d'autres logiques sociales avec lesquelles elle doit se coordonner.

Dans le secteur public, les activités de recherche se déclinent en missions, au premier rang desquelles se place l'élaboration des connaissances. **Le secteur privé comme le secteur publics font l'objet d'incitations à l'innovation par le biais de financements publics, c'est passage des connaissances à l'idée de produit (recherches ou programmes finalisés), les secteur industriels et sociaux développent des projets de production de biens matériels ou sociaux en s'appuyant sur de la Recherche et Développement (R&D). La question de la relation entre les trois secteurs est cruciale.**

Depuis la loi de 1982, la connaissance scientifique est placée au cœur de la recherche publique. Or la connaissance scientifique présente des traits spécifiques, qui en font un bien aux propriétés particulières : **un bien public**. Toute connaissance ne peut être diminuée par le partage ; le fait qu'un individu y accède n'en prive pas les autres. En outre, nul ne peut être exclu de la connaissance scientifique car la publication en assure le libre accès. L'appropriation de la connaissance est ainsi illégitime et incohérente avec la démarche scientifique.

#### IV- RECHERCHE ET INNOVATION

La recherche fondamentale ou "de base" part d'une idée de recherche qui peut déboucher directement ou de manière fortuite sur une découverte. **La publication** est alors le moyen d'apporter **la preuve de la découverte** et d'enrichir le fonds commun des connaissances de l'humanité. La recherche dite fondamentale a donc sa propre démarche et son temps propre, elle est réalisée le plus souvent dans le service public de recherche, dans des institutions semi-publiques et minoritairement, dans de très grandes entreprises.

Toutes les recherches apportent des connaissances, c'est pourquoi il est important d'en distinguer différentes formes. L'innovation, par exemple, est un concept ambigu, car il est clair que la recherche fondamentale innove. Mais ce qu'on entend habituellement par "innovation" est aussi porteur d'ambiguïté qui peut avoir des conséquences dans la définition des politiques de recherche. C'est pourquoi nous distinguons la "recherche-innovation" et la R&D industrielle.

La "recherche-innovation" ou recherche vers l'innovation part des connaissances pour émettre une idée de produit au sens large (instrument, produit utilitaire, méthode d'analyse, médicament, test biologique, examen médical, ...). Le résultat de cette démarche est **la preuve de l'idée de produit** concrétisée par **la publication et/ou le brevet**, elle peut aller jusqu'à la conception en laboratoire, de la maquette du produit en question ou la conclusion d'un essai thérapeutique, ... Cette forme de recherche est très présente dans les laboratoires publics comme dans les grandes entreprises et certaines PME/PMI, elle requiert **des plateaux technologiques de haut niveau** où peuvent se rencontrer les acteurs publics et privés de la recherche et des capacités d'ingénierie très poussées. C'est pour avoir négligé cette dimension que la recherche publique n'est pas aussi performante qu'elle devrait être, et que le transfert de l'innovation se fait mal. Le trop fameux "chercheurs : faites de l'argent" tend justement à court-circuiter cette étape et ne peut conduire qu'à l'échec. Ces plateaux techniques financés par le public, le privé ou co-financés sont des lieux de brassages d'idées sans pareil. L'exemple du projet NEREÏS construit par les travailleurs de Romainville en est exemple, dont ni le gouvernement ni Aventis n'ont su saisir l'importance et l'intérêt.

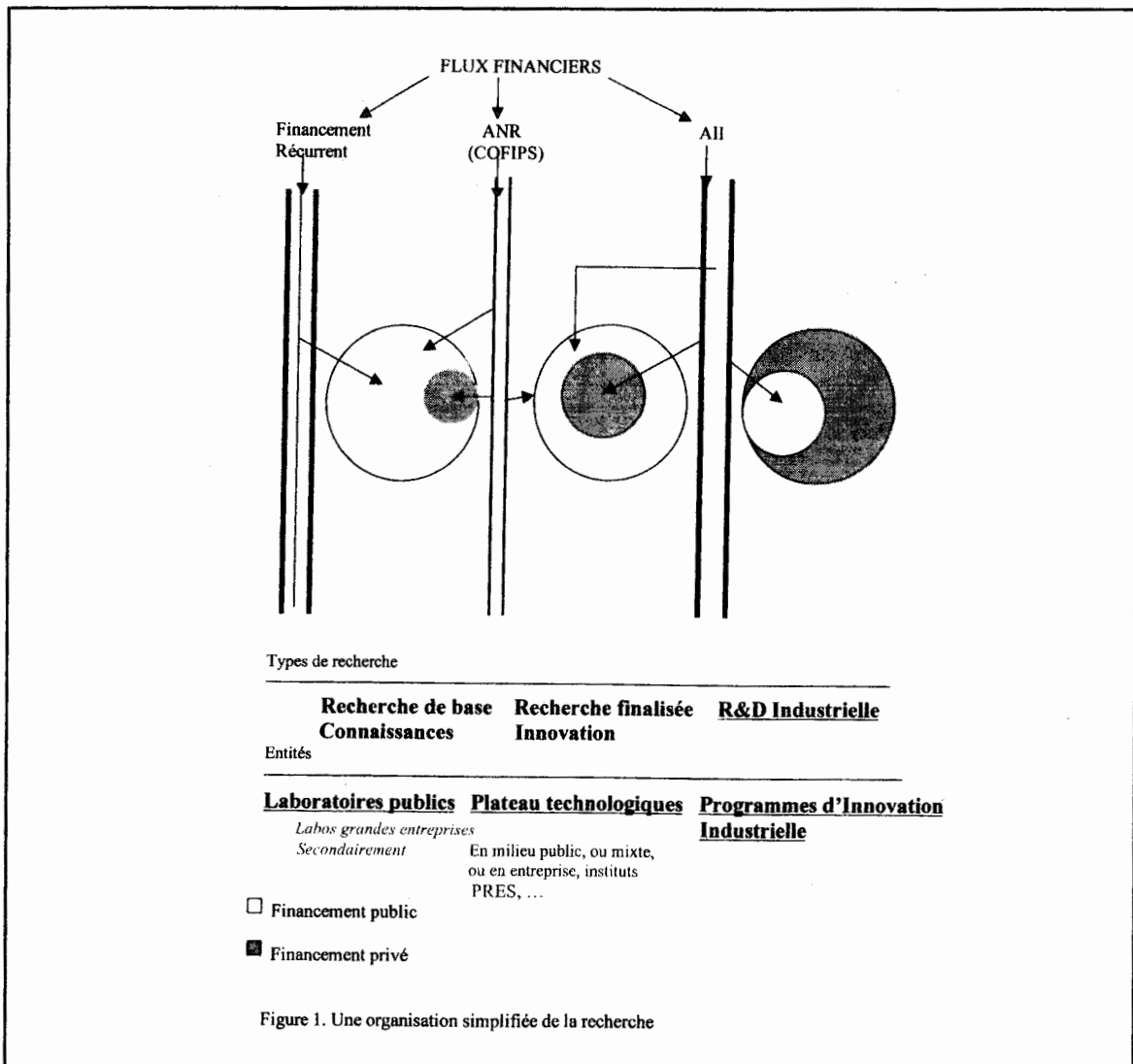
La R&D au sein d'un projet industriel innovant, prend l'idée de produit dûment testée et la porte au niveau de la production. **La preuve de l'innovation industrielle** est déterminée par son succès sur le marché et/ou sa capacité à répondre à un besoin social.

Dans la figure 1. sont représentés les trois grands concepts de recherche, en blanc : les localisations publiques, en bleu les localisations privées. Les flux financiers sont constitués de crédits récurrents pour les laboratoires publics (dont l'importance est évaluée à 70% de l'ensemble des ressources d'un laboratoire donné), des crédits programmés dispensés par une Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui aurait pour but de financer, sous le contrôle du Haut Comité de la Science, la "recherche-innovation", notamment les plateaux techniques de taille et de nature diverses (SOLEIL, Génomopoles, Physiopôles, hôpital de recherche, les plateformes techniques de laboratoire ou communes à plusieurs laboratoires ...) et les personnels indispensables pour les faire fonctionner.

Enfin, une Agence de l'Innovation Industrielle (AII) alimentée dans le cadre d'une politique de grands projets industriels innovants par un co-financement public-privé financerait la R&D de ces projets (à l'instar du rapport Jean-Louis Beffa) et une partie des plateformes technologiques.

Il serait intéressant que certaines plateformes technologiques soient gérées par les PRES avec le concours des acteurs régionaux.





## V- UNE EVALUATION STRUCTURANTE

La charge de la "PREUVE" est évidemment en liaison directe avec le système d'évaluation. La nature même de l'évaluation dépend de la nature de la recherche à laquelle elle s'adresse. Si nous conservons nos trois classes de recherches.

V-1- La recherche de base a sa propre logique et ses propres rythmes, elle ne peut qu'être évaluée par des pairs. Ces pairs sont sensés représenter la communauté scientifique dans toutes ses composantes, ils sont redevables de leurs décisions envers elle, ils ne peuvent donc qu'être élus. Les pairs peuvent évidemment avoir recours à des experts nationaux ou internationaux quand cela est nécessaire, mais ils maîtrisent l'avis final en termes de qualité scientifique du projet et de faisabilité, c'est à dire en référence à l'équipe qui va le développer. Les comités ad hoc même composés de personnalités éminentes sont à rejeter car ils sont trop souvent composés en fonction du résultat à obtenir et dans le meilleur des cas se retrouvent perpétuellement entr'eux (ce sont les meilleurs !) et tournent en rond dans les sujets à la mode. Des instances scientifiques composés de 2/3 d'élus, et d'1/3 de nommés nous paraissent un bon compromis et cela doit s'appliquer aussi bien à la recherche institutionnelle qu'à la recherche universitaire.

V-2- "La recherche-innovation" (recherche vers l'innovation), souvent transversale, n'échappe pas à l'évaluation scientifique mais doit laisser une place à des représentants de la société dans la mesure où des choix sont à faire sur des priorités économiques et sociales et sur l'usage qui sera fait des résultats de la recherche.

V-3- La recherche industrielle est évaluée en fonction de ses résultats en termes de production, mais dans la mesure où elle bénéficie de crédits publics elle ne peut échapper aux procédures d'évaluation a priori et a posteriori.

Dans un contexte de grande dispersion structurelle, l'ÉVALUATION peut devenir un outil de structuration. Ce point a été mis en annexe 2 du rapport des EG, passé presque inaperçu est d'une grande originalité, malgré son allure "d'usine à gaz" (création d'une structure de pilotage de l'évaluation appelée Institut National de l'Évaluation Scientifique, INES), il propose plusieurs variantes de solutions dont les principaux avantages sont décrits ci-dessous (EG) :

"Cette solution est la seule qui permette de dominer le morcellement du paysage scientifique public français entre universités, EPST et EPIC.

Au niveau de l'évaluation de suivi des personnels, ce système est aussi le seul qui permette une évaluation comparative, avec un standard commun, de tous les personnels dans l'activité de production des connaissances. En particulier ceci simplifierait l'évaluation de la composante « recherche » des personnels travaillant dans des Unités mixtes.

Ce système met aussi à disposition des opérateurs une solution intégrée d'évaluation, ce qui permet à des opérateurs de petite taille ayant des difficultés à organiser un système d'évaluation de bénéficier des compétences de l'INES."

Cette idée pourrait être en partie retenue sous la forme suivante : Chaque organisme conserve (ou adopte) des Commissions Scientifiques Spécialisées dans un format proche de celui existant au CNRS et à l'Inserm (norme commune définie par l'INES). En effet, si les organismes perdaient leur faculté d'évaluer, ils n'auraient plus d'existence réelle.

Le CNRS prendrait sous sa tutelle administrative un Conseil Scientifique Unifié, sorte de Comité National où convergerait tous les dossiers retenus au niveau des organismes moyennant l'adoption d'une procédure d'appel en cas de litige. Ce Comité National (élu) serait organisé par sections disciplinaires pour rendre le travail possible et aurait périodiquement des réunions plénières pour transmettre au HCS des avis en matière de politique scientifique que lui permettrait sa vision globale des dossiers scientifiques.

## **VI- QUELLES STRUCTURES POUR LE DEVELOPPEMENT COORDONNE DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DES PROGRAMMES MOBILISATEURS POUR L'INNOVATION INDUSTRIELLE.**

Des paragraphes précédents, il résulte que plusieurs niveaux structurels s'interpénètrent. La situation pré-existante, analysée par les EG, est globalement un manque de lisibilité de la recherche provenant d'organismes ayant des missions se superposant partiellement. Ceci est aggravé par l'incapacité du système de recherche à absorber de nouvelles fonctionnalités comme par exemple le GIP ANRS, le GENETHON, la SA SOLEIL (paradoxe, une société anonyme composée d'organismes nationaux, financée par la région IdF et les conseils généraux et l'État), les multiples GIP, GIE, GIS. L'impossibilité d'absorber n'est cependant pas démontrée, elle résulte plutôt de la volonté de plusieurs gouvernements de sortir des pans entiers de recherche du système institutionnel pour en prendre directement le contrôle par le biais de fonds structurels. Cette pratique a été condamnée justement par les EG qui ont affirmé que l'État ne pouvait pas et ne devait pas être opérateur de recherche avec ses comités ad hoc. Dans ces conditions il n'y aurait pas de politique recherche possible.

Le projet de LOPRI n'a pas empêché que de nouvelles strates se mettent en place avec un pilotage gouvernemental de préférence : ANR, pôles de compétitivité, ... Cette liste est loin d'être exhaustive : pôles d'excellences, réseaux, clusters, dernièrement les Programmes Mobilisateurs d'Innovation Industrielle (PMII) (rapport de Jean-Louis Beffa commandé par le Président de la République) ..., sans parler de la dimension Européenne. Il faut donc à tout prix simplifier.

### **Quelle organisation ?**

S'il est difficile de redessiner le contour des grands organismes de recherche, il est tout à fait faisable de ré-intégrer les structures périphériques comme les GIP et les SA dans le giron des grands organismes, "l'évaluation structurante" faisant le reste. **L'ANR** doit alimenter la Recherche-Innovation et les plateaux techniques et surtout dépendre du Haut Comité de la Science pour des raisons développées par les EG. Ensuite on pourrait **faire évoluer les pôles de compétitivité vers les PMII** et une Agence de l'Innovation Industrielle (AII) qui nous semblent mieux définis en termes de politique de grands projets et de coopération public-privé plus équilibrée, en les étendant à des projets de basse et moyenne technologies. Des transferts budgétaires pour une politique régionale en direction des PME et PMI pourrait compléter valablement le dispositif, en liaison avec l'aménagement des territoires régionaux.

Dans ce dispositif, les PRES dans la conception des EG représentent une avancée vers la nécessaire articulation entre les dimensions régionales et nationales de la recherche, agissant de manière contractuelle avec les partenaires régionaux et les PMII. Ils seraient garants de l'harmonisation de l'enseignement supérieur, de la recherche universitaire et de la recherche institutionnelle.

La figure 2 reprend les niveaux d'organisations qui s'interpénètrent : national/régional, politique/opérationnel, opérationnel/évaluation. Une grande partie du schéma est une déclinaison des EG à laquelle nous avons ajouté les plateaux technologiques et surtout la dimension de la gouvernance régionale.

### **La gouvernance régionale.**

Cette dimension est un fait relativement nouveau, elle découle de la loi de décentralisation et du rôle de plus en plus important que vont jouer les régions en matière de planification de l'aménagement du territoire. La planification nationale n'existant plus, les plans États-Régions n'étant plus honorés par l'État ou étant réduits à des actions ponctuelles gérées de manière bureaucratique, les Schémas Directeurs Régionaux (SDRIF pour l'Île de France), y compris en matière de recherche, deviennent des cadres essentiels à la gouvernance régionale. En matière de recherche, l'Agence Régionale pour le Développement (ARD) est appelée à jouer un rôle de coordination s'appuyant sur l'Agence Régionale pour l'Innovation (ARI) (dont la création vient d'être proposée par le CESR IdF). L'ARD et l'ARI coordonneraient les actions purement régionales en s'appuyant sur les CRITT, les SAIC, les centres techniques, ... et seraient partenaires privilégiés des PRES et des programmes mobilisateurs.

La dimension Européenne sort de l'épure de ce document.

# Tribune libre... Tribune de discussion...

*La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...*

## Le rapport Beffa

Par Gilles MERCIER et Michel GRUSELLE

Le 15 janvier de cette année, J L Beffa, PDG de Saint-Gobain remettait au chef de l'Etat un rapport intitulé « Pour une nouvelle politique industrielle » au nom d'un groupe de travail comprenant des chefs d'entreprises, des représentants d'instituts de recherche et des syndicalistes. Le contenu de ce rapport tranche pour le moins avec le discours dominant sur la recherche et l'industrie. Au sein des forces dominantes tout le monde ne partage pas la même conception des rapports entre la recherche, l'industrie et l'Etat.

Ce rapport prend à contre pied tous ceux qui parlent de société post-industrielle en affirmant que « *l'industrie demeure un des principaux moteurs de l'activité économique en termes de valeur ajoutée et d'emplois et ... qu'elle exerce un effet d'entraînement puissant sur l'ensemble des activités...qu'elle possède un pouvoir très fortement structurant sur la diffusion des innovations technologiques à l'ensemble de l'économie et par extension sur sa productivité globale* ». Ce postulat est mis en avant par les rédacteurs du rapport afin de souligner leur inquiétude face à l'affaiblissement de l'industrie française dont ils font le constat. La recherche publique n'est pas rendue responsable de cet affaiblissement. « *Il est essentiel à la fois de renforcer la capacité de la recherche publique et de construire ou d'améliorer les interfaces entre la recherche publique et le monde industriel* ». Cette conception non vassalisatrice de la recherche publique est trop rare pour ne pas être soulignée.

Le rapport met l'accent sur la décroissance de l'industrie française à la création de la valeur ajoutée des industries manufacturières des pays de l'OCDE. Cette décroissance est principalement due à sa faiblesse dans les secteurs à haute technologie dont les marchés sont en forte croissance, alors qu'elle est principalement concentrée dans les secteurs de faible technologie dont les produits sont en voie de standardisation. Le redressement de la balance commerciale n'est possible que si l'industrie développe les hautes technologies à forte valeur ajoutée. Le rapport souligne que « *les sources de l'inadéquation industrielle et des difficultés de la haute technologie de la France se situent dans son faible effort de recherche et de développement* » « *Le décrochage de la France perceptible depuis 1992, s'est confirmé depuis. Ce décrochage de l'effort de R&D privé n'est pas compensé par un effort public de R&D...* ». Le rapport

constate que « *le financement public incite peu les grandes entreprises à réaliser de la R&D sur des produits nouveaux* », il souligne que le taux de croissance des brevets est particulièrement faible notamment pendant la période 1994-2000. Quelle critique implicite de toutes les politiques d'aide à la recherche industrielle menées par les différents pouvoirs politiques ! A quoi a donc servi le crédit d'impôt mis en place depuis 1983 ? L'aide de l'Etat aux grandes entreprises va essentiellement aux dépenses liées au secteur de la défense et secondairement au financement des grands programmes historiques (spatial, aéronautique, nucléaire, secteurs micro et nano électronique).

Pour les auteurs du rapport, les politiques industrielles doivent être épaulées par l'Etat pour être compétitives. Seul l'Etat est garant de la stabilité nécessaire à une politique de recherche dégagée des aléas du marché, les critères des marchés financiers étant incompatibles avec le financement de projets à long terme. Mais les auteurs considèrent que la période des grands programmes historiques fondé sur la coordination recherche publique/entreprise publique/ commandes publiques lancés par l'Etat est révolue, le contexte international concurrentiel ayant changé. Nous touchons là le cœur du problème, nous y reviendrons. Le rapport avance l'idée d'une politique volontariste autour de programmes ciblés (Programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle). Les entreprises privées seules ou en consortium présentent un programme pour une durée de 5 à 15 ans. L'évaluation et le suivi sont assurés par une Agence de l'Innovation industrielle. La moitié du financement de R&D est assuré par l'Etat sous forme d'avances remboursables. La dotation de l'agence est de deux milliards d'€/an pour financer des projets dont les montants sont estimés devoir être entre 30 et 150 millions d'€/an.

Analyse : Parmi les forces dominantes, les plus éclairés s'inquiètent des conséquences de la désindustrialisation, de la stagnation de la croissance, sur la compétitivité des groupes européens face à une économie chinoise en pleine expansion. Ils cherchent des solutions à la crise. Visiblement la (dé)régulation par le marché n'a pas donné les bénéfices escomptés en terme d'efficacité et le capital a besoin d'être épaulé par l'Etat dans ses stratégies. Malheureusement, le rapport ne s'attarde pas sur les raisons de l'insuffisance de R&D des entreprises

## Tribune libre... Tribune de discussion...

*La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...*

et de leur faiblesse dans les secteurs à haute valeur ajoutée. Dans les années 70, la crise résultant de la suraccumulation du capital s'est traduite par la destruction de capital productif. La masse de capitaux accumulés et leur exigence de rentabilité est un obstacle à l'investissement productif. Où sont allés les fonds dégagés par la compression de la masse salariale, à quoi ont servi les multiples aides de l'Etat aux entreprises ? Les entreprises ont délaissé la base nationale abandonnant des secteurs entiers à la concurrence pour acheter des actifs aux USA et y faire du bénéfice en exportant vers l'Europe pour profiter d'un \$ fort. Au lieu d'établir des coopérations, elles se sont concurrencées par le biais d'alliances. Tout a été fait pour tenter de prendre des positions de monopole sur des créneaux du marché mondial au détriment de la croissance intérieure et des capacités nationales. Les entreprises épaulées par le système bancaire et l'Etat ont abandonné le marché intérieur au profit d'une politique d'exportation reposant sur une sélection de créneaux axés uniquement sur le marché mondial. Des entreprises devenant même importatrices des productions qu'elles avaient abandonnées.

La recherche de la compétitivité s'est faite par l'écrasement des coûts salariaux et la domination des autres. Tous les pays capitalistes cherchent à diminuer le coût de la force de travail, ceux qui s'en sortent le moins bien sont ceux qui ont le plus fait de déflation salariale. Or, la France est un pays de bas salaire. Les entreprises comme les pays qui dominent dans les échanges sont celles dont les salaires sont les plus élevés car elles ont une productivité (qualité de production) supérieure en dépit de coûts salariaux par unité de produits plus élevés. Nous sommes au cœur de la contradiction capitaliste. Pour faire plus de profit il faut accumuler plus de capital (matériel et financier) et diminuer tout ce qui rémunère la force de travail. Le patronat ne cherche qu'à augmenter la productivité apparente du travail en surexploitant (flexibilisant) les salariés. Mais ceci a des limites, on ne peut produire plus, ni utiliser à fond les équipements sans casse ni gâchis, ce qui augmente les coûts matériels et financiers altérant la compétitivité de l'entreprise. La réponse du patronat est de redresser la productivité en réduisant les gammes de production et si la cure n'est pas suffisante ce sont les effectifs qui sont réduits, ce processus aboutissant à la fermeture de l'entreprise. La pression permanente sur les salaires et la transformation du capital productif en capital financier font baisser les dépenses de R&D. Les dépenses de R&D limitent le taux de profit car elles sont des charges dans les calculs de rentabilité. Des technologies comme la gazéification du charbon, les surgénérateurs ont été abandonnées, EDF ne cesse de réduire ses recherches. Cette politique a pour conséquence la création de déserts industriels et l'affaiblissement de notre appareil de

production.

L'Europe de la déréglementation, de la libération de capitaux et des services, conçue comme un vaste champ de bataille pour les entreprises, a renforcé les pressions sur les coûts salariaux et n'a fait qu'aggraver la spécialisation industrielle sur des créneaux étroits et la désertification des régions. Le maître mot de l'organisation européenne est la concurrence, conçue comme principe de la compétitivité économique. Tout ce qui s'y oppose (statuts, garanties collectives des salariés, organisation étatique) doit disparaître. Le capital doit régner en maître, imposer ses critères dans l'Europe du marché unique. Avec l'euro et l'indépendance des banques centrales à l'égard de leur gouvernement, le traité de Maastricht a assis le contrôle des marchés financiers sur les politiques budgétaires et monétaires nationales. Au nom du respect de la concurrence, les aides des Etats sont soumis à l'approbation de la Commission européenne. Peu importe à la dite commission qu'Alstom groupe européen décide de fermer les unités européennes françaises et allemandes de générateurs de vapeurs et d'équipements de combustions dont les activités sont complémentaires au profit de son usine américaine concurrente des deux précédentes. L'important c'est qu'aucun règlement national ne vienne entraver les décisions de la direction d'Alstom.

Les propositions du groupe de travail présidé par JL Beffa. ne remettent nullement en cause les critères de gestion des groupes industriels qui sont à l'origine de l'insuffisance de la R&D. Les projets partent uniquement des entreprises donc du marché, l'Etat se contentant d'épauler les choix des entreprises. Seul l'Etat est capable de promouvoir et de structurer des programmes industriels fédérant de multiples partenaires. Mais cette approche est proscrite par les règles européennes régissant la concurrence. Si il est vrai que la période minimale des programmes de cinq ans rompt avec la logique de rentabilité à court terme, elle rentre en contradiction avec les critères qui privilégient l'accumulation de capitaux au détriment de la création de richesses et qui sont les critères fondamentaux des stratégies des entreprises.

Ce rapport a le mérite de poser la question des liens entre recherche et industrie, industrie et Etat, et du contenu de la politique européenne. Ces questions sont stratégiques pour le mouvement syndical, il est indispensable que les organisations CGT concernées s'en emparent afin d'aider les salariés à comprendre les stratégies des entreprises, et des Etats pour combattre efficacement les critères capitalistes de gestion et imposer d'autres critères qui assurent la nécessaire création de richesses au service de l'emploi et de l'efficacité sociale.

## Tribune libre... Tribune de discussion...

*La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...*

### Une facette du réformisme

*Par Gilles MERCIER*

Le contre-projet présenté par B Meunier le président du CNRS est un désaveu du plan Laroutourou par la tutelle. Cet affrontement entre le président et le DG traduit le niveau de la crise que traverse le CNRS. La crise au Cnrs a-t-elle trouvé pour autant son dénouement avec le départ du DG ? Quels sont les enjeux de cet affrontement ? Le gouvernement veut en finir avec l'autonomie du CNRS comme le montre le projet de B Meunier transformant la fonction du Directeur général en cadre subalterne soumis au Président du CNRS, relais direct des orientations et directives gouvernementales. Le non-remplacement pendant plusieurs mois de G Mégie a laissé un espace d'initiatives au DG. Le plan élaboré par B Laroutourou visait à faire du CNRS un acteur structurant de la politique recherche du pouvoir. Compte tenu de ses moyens financiers, le CNRS devait réduire son champ d'intervention sur un certain nombre de disciplines jugées stratégiques, les disciplines « non essentielles » étant laissées aux universités. Cette politique reposait sur une organisation managériale hyper hiérarchisée qui est celle des entreprises. En décidant, en petit comité, des disciplines à élaguer, en créant les DIR, le DG s'est fait de nombreux ennemis non seulement parmi les cadres scientifiques mais aussi parmi les directions de départements et les notables régionaux. Les DIR remettaient en cause des féodalités scientifiques qui se sont mises en place depuis des années autour des directions régionales et des départements. Le pouvoir politique s'est appuyé sur ces mécontentements pour isoler un DG qui lui échappait et présenter un contre projet élaboré avec le consentement d'une partie de l'establishment. Ces luttes de sommet sont l'expression des différences de conception au sein des forces dominantes sur l'organisation et par delà les finalités du système public de recherche. En effet, au sein des forces dominantes c'est à dire du patronat privé et public des appareils d'Etats européens et nationaux, certains s'interrogent sur le bien fondé de laisser les stratégies industrielles et de recherche être dictées uniquement par les lois du marché et mettent en avant la nécessité d'un rôle structurant de l'Etat. Il va de soi que la place de la recherche académique varie en fonction des options choisies. Le gouvernement français a décidé d'en finir une fois pour toutes avec l'autonomie du plus important organisme national de recherche, mais il n'a pas encore tranché sur la suite : organisme totalement piloté par le Ministère ou simple agence de moyens vassalisée par les universités. La CPU est le fer de lance de ceux qui veulent assujettir totalement la recherche au marché. Par le biais des uni-

versités, le capital peut en toute liberté imposer les orientations des laboratoires qui y sont hébergés. Les baronnies scientifiques régionales universitaires comme celles des EPST sont prêtes à jouer le jeu du dynamitage du Cnrs, si cela maintient et conforte leur pouvoir. Que leur importe les enjeux scientifiques, que leur importe les enjeux de développement, que leur importe la place scientifique et industrielle de la France.

Les salariés des EPST ont leur mot à dire, dans « ces débats » actuellement circonscrits aux élites au sein des ministères, des administrations, des clubs de pensées. Ce sont eux en définitive qui détermineront la place des organismes et leur mission. Mais les collègues vivent une situation très dégradée dont tout est fait pour en masquer l'origine. Ils ont même souvent fini par perdre confiance dans l'Institution. Quand je parle de défiance à l'égard de l'Institution, j'inclus, bien entendu, le syndicalisme institutionnel qui a cogéré l'établissement avec les directions successives. C'est notamment cette méfiance des personnels qui pousse le SNCS-FSU à se cacher derrière SLR!

C'est la lutte et uniquement elle qui sauvera le système public de recherche. Mais la lutte ne peut partir que de la réalité des laboratoires. Pour que ces luttes soient efficaces, il ne suffit pas de scander à satiété « Non au plan Laroutourou », « Non au plan machin ! ». Ces slogans scandés à l'envie, sans revendications alternatives, ne signifient-ils pas que l'on ne veut surtout pas que la situation change. Faire de Laroutourou la cible du syndicat en faisant semblant ne pas voir que le pouvoir politique est en train de le contourner contribue à créer les illusions sur les objectifs de ceux qui sont à l'origine de cette opération et désarment le syndicat face à la stratégie de vassalisation de la recherche publique à la politique du capital. C'est en même temps faire le jeu de toutes féodalités qui méprisent au quotidien leur personnel. Réduire le syndicat à une fabrique de slogans peut satisfaire ceux qui conçoivent le syndicalisme comme l'outil préparatoire à la révolution permanente, mais cela a surtout pour conséquence d'éloigner le syndicat des préoccupations concrètes des personnels, ce qui doit être sa préoccupation première. Si ce qui est déterminant ce sont les motions et les slogans, nous pouvons nous étonner que le capitalisme n'ait toujours pas été éradiqué. Pour les professionnels de l'anticapitalisme verbal, il ne faut surtout pas que le syndicat intervienne sur les questions fondamentales des liens entre recherche et production, surtout quand ce sont les forces du

## Tribune libre... Tribune de discussion...

*La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...*

capital qui les posent de façon très concrète. Il faut cantonner les débats de chaque CE à l'élaboration d'une motion qui ne fait que reproduire les précédentes et empêcher ainsi toute discussion sur les enjeux et le contenu revendicatif. En agissant ainsi, ils empêchent la CE d'élaborer une orientation et isolent le BN, contraignant ce dernier à assumer seul des choix qui n'auront pas été discutés en CE. Les salariés devraient laisser les questions stratégiques aux forces dominantes, affronter les critères de gestion serait l'antichambre du réformisme ! Depuis les années 90, le système productif et celui des services ont connu de profondes transformations, et

l'organisation de la recherche devrait quant à elle rester figée, jusqu'à la nuit des temps! Cela ne mange pas de pain de faire des cibles inaccessibles telles la CES, l'AGCS, l'OMC, les responsables des politiques que nous subissons. Le capital se satisfait pleinement d'un pôle de contestation qui reste uniquement défensif et protestataire. En refusant d'appréhender les problèmes de gestion, le mouvement revendicatif se cantonne à une attitude ultra-défensive qui n'est qu'une des nombreuses facettes du réformisme.

### Réflexion sur l'activité de la CGT en direction des établissements et des personnels du service public national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

*Par Jean-Pierre ADAMI*

#### 1 - CONTEXTE POLITIQUE :

Sous l'appellation de « stratégie de réforme » le gouvernement, avec le soutien et la pression du MEDEF, applique une politique libérale profondément réactionnaire et anti-sociale. La dimension européenne de cette offensive libérale transparaît aussi clairement dans « le traité constitutionnel » qui s'inspire, pour notre secteur, comme pour d'autres, des rapports et travaux de l'OCDE.

Les mesures les plus significatives de cette politique concernent l'attaque contre les services publics, le blocage et/ou la réduction des dépenses sociales de l'Etat, le démantèlement du code du travail, l'attaque contre la sécurité sociale et les retraites....

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche l'objectif est de transformer ce Service Public National en un système d'établissements publics mis en concurrence :

- concurrence entre établissements avec la promotion et mise en œuvre graduelle de « l'autonomie » au sens managérial, par opposition au sens de démocratie participative,
- casse de la structure nationale des grands organismes de recherche afin de mieux les diluer dans les EPCSCP à la grande satisfaction de la CPU,
- déréglementation et concurrence entre les formations suite à la mise en place du LMD, avec comme conséquence l'affaiblissement de la va-

- leur nationale des diplômes et des qualifications, menaces contre les garanties statutaires des personnels avec modulation des services au niveau de l'établissement, statut unique, précarisation étendue.....,
- réduction des effectifs et diminution des coûts des personnels par l'application de la globalisation budgétaire et de la fongibilité asymétrique en application de la LOLF,
  - menaces sur la recherche et l'enseignement supérieur avec des options malthusiennes et libérales que le Gouvernement veut imposer par le biais de la Loi d'Orientation et de Programmation.

Dans ce contexte, il est urgent de coordonner toutes les forces de la CGT oeuvrant dans le secteur de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, pour que nos syndicats puissent intervenir plus efficacement à la hauteur des enjeux pour l'ensemble de la société.

#### 2 - EXPOSE DES MOTIFS :

Afin de renforcer sensiblement l'implantation de la CGT dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche et ceci dans toutes les catégories de personnels, il est, me semble-t-il, important d'améliorer les relations de travail, d'échange et de réflexion entre tous nos syndicats qui ont pour champs de syndicalisation les personnels des établissements de ce secteur.

## Tribune libre... Tribune de discussion...

*La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...*

Cette volonté de mieux s'implanter ne doit pas avoir pour motivation principale d'affaiblir les syndicats majoritaires dans ce secteur, en particulier ceux de la FSU, qui sont aussi sur des bases de luttes et de transformations sociales, mais de syndiquer certains collègues proches de nous et actuellement adhérents d'aucune organisation syndicale ; mais aussi de répondre aux attentes de personnels déjà syndiqués mais insatisfaits par un syndicalisme d'accompagnement mis en oeuvre par certaines organisations comme la CFDT et l'UNSA.

Actuellement, l'image positive de la CGT dans notre pays peut nous permettre d'avoir de grandes ambitions pour améliorer notre présence dans l'enseignement supérieur et la recherche et ceci dans toutes les catégories de personnels (chercheurs, enseignants, enseignants chercheurs, ITA, ITRF, IATOSS..) et notamment là où nous sommes très faibles, en particulier chez les enseignants-chercheurs et les enseignants de statuts 2nd degré affectés dans le supérieur.

Les dernières élections professionnelles dans les différentes fonctions publiques, notamment aux élections administratives paritaires centrales, sur la période du 1 janvier 2002 au 31 décembre 2004, montrent que la CGT renforce sensiblement sa représentativité.

Par ailleurs, la CGT va devoir s'opposer au rapprochement technocratique des établissements de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, concocter par le gouvernement, le MEDEF avec l'appui de la CPU. Ce rapprochement va se faire au détriment des missions de services publics - en lien avec tous les besoins sociaux - et des statuts des personnels.

Dans cette situation, il est important et très urgent de développer encore plus les synergies entre tous les syndicats de la CGT oeuvrant dans ce secteur. En effet, il est indispensable que ces collaborations se renforcent sensiblement afin de s'opposer au pouvoir actuel et l'empêcher qu'il impose ses choix libéraux. Seul un rapport de force suffisant impliquant tout autant les personnels des universités que ceux des grands organismes, peut inverser le cours des choses. La CGT doit être moteur dans la construction de ce rapport de force grâce à un syndicalisme rassemblé.

Il est évident qu'il est préférable que ce rapprochement au sein de la CGT se fasse à « froid » et donc si possible dès maintenant et non à « chaud » et le dos au mur lorsque la majorité politique actuelle aura réussie à imposer « à la hussarde » ses options.

Egalement, ce rapprochement au sein de la FERC va permettre à la CGT de s'exprimer fédéralement et confédéralement avec une plus grande cohérence, au niveau régional, national et européen, sur l'ensemble des dossiers de ce secteur social (finalités de la recherche, for-

mations supérieures, LMD, statuts des chercheurs, des enseignants chercheurs et des IATOSS, articulation recherche fondamentale, recherche appliquée et innovation, lien recherche publique et recherche privée....) d'une grande importance pour l'avenir de notre pays, de sa jeunesse, de l'emploi et de son développement économique harmonieux répondant aux besoins de la société....

En plus, ce rapprochement devrait permettre aux syndicats CGT de ce secteur, de mieux articuler leurs potentiels de réflexions, de communications et de candidatures pour préparer les prochaines échéances électorales à venir dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (Universités, grands organismes, CROUS...).

Enfin, ce rapprochement permettra de dépasser, par un débat régulier et fraternel, entre les syndicats de la CGT concernés, les différences d'analyses dans les approches sur certains thèmes et certains dossiers qui sont, sans doute, le résultat de l'histoire des différentes organisations de la FERC. Ce rapprochement doit pouvoir se faire sans difficulté car ce qui nous uni et beaucoup plus important que ce qui peut nous diviser.

### 3 – PRINCIPES D' ACTIONS (liste non exhaustive à compléter).

- s'appuyer sur l'ancrage de nos syndicats respectifs dans les différents établissements (EPST, EPC-SCP....) pour élargir les implantations de chaque syndicat et ceci, dans toutes les dimensions : activité de recherche, activité d'enseignement et de formation, de participation à la vie des établissements, au fonctionnement des instances de nos métiers...
- renforcer la présence, l'activité et le rapprochement des syndicats de la CGT sur le terrain, en particulier pour coordonner les structures syndicales d'établissements, de sites et de régions qui deviennent des lieux stratégiques pour la recherche et l'enseignement supérieur,
- sortir des cloisonnements entre sections locales des différents syndicats pour développer et enrichir la vie démocratique afin d'améliorer les relations locales/nationales, et ceci en dépassant les aspects structurels, qui sont secondaires, pour mieux répondre aux enjeux du Service Public National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
- mettre en place une instance de coordination souple, mais permanente, au plan national entre les différents syndicats CGT de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour favoriser des synergies dans la réflexion, l'action et l'expression de ceux-ci.

## Tribune libre... Tribune de discussion...

*La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...*

### 4 – PREMIERES PROPOSITIONS D'INITIATIVES

(liste non exhaustive à compléter).

--- prévoir très rapidement et dans tous les établissements des réunions de camarades de sections du SNTRS et de la FERC-Sup pour organiser des plans d'actions, notamment pour une information régulière en direction de tous les personnels en utilisant INTRANET dans chaque établissement et pour mettre en perspective des actions publiques sur la LOP, sur la LOLF, sur l'évaluation des personnels...

--- faire de la « Lettre informatique confédérale (UGICT) de la recherche » un vecteur d'expression de la CGT en direction des personnels de la recherche privée et de la recherche publique dans toutes ses composantes. Ceci suppose un contenu de cette lettre élaboré, par tous les syndicats de la CGT concernés, et équilibré entre l'innovation, la recherche dans les grands organismes et la recherche universitaire.

--- élargir la réunion du 26 mai, actuellement à l'initiative de la seule FERC Sup, en direction de ses syndiqués enseignants chercheurs et enseignants, afin de permettre aussi aux camarades de même statut, syndiqués au SNTRS, de réfléchir ensemble sur les actions spécifiques à mener en direction des personnels de même statut, dans les EPCSCP.

--- organiser au niveau de la FERC en impliquant tous les syndicats concernés par le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur, une journée d'étude sur le rôle et l'organisation de la recherche publique (université et grands organismes) en lien avec la réponse à la totalité des besoins sociaux :

- démocratisation et insertion professionnelle,
- transferts de technologie et innovation,
- articulation et complémentarité avec la recherche privée,
- formation par et à la recherche,
- création de connaissances pour répondre à des problèmes sociétaux (santé, alimentation, risques naturels, déviances sociales...),
- aménagement du territoire et maillage universitaire.

La date de cette journée de réflexion devra être arrêtée en intégrant les manœuvres du gouvernement à propos de la LOP afin de pouvoir peser, en toute hypothèse, sur le contenu de celle-ci avant le débat parlementaire.

--- organiser, en lien avec l'UGFF, dans le cadre de la FERC en impliquant tous les syndicats concernés par le secteur de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, une journée d'étude sur l'impact de la LOLF dans les EPST et les EPCSCP et leurs personnels (finalité de la gestion publique - volume de l'emploi, garanties statutaires, gestion des personnels – globalisation des crédits mise en concurrence des établissements – généralisation des contrats – problèmes de démocratie...),

--- enfin, préparer ensemble les prochaines échéances électorales (tant sur le plan du contrôle des listes électorales que sur l'élaboration des listes de candidats) qui concernent à la fois les personnels des EPCSCP et des EPST :

- élections au CS du CNRS fin mai 2005,
- élections dans les conseils des EPCSCP (CA, CS et CEVU) qui se dérouleront pour la quasi totalité de la centaine d'établissements fin 2005 début 2006,
- élections au CNESER qui se dérouleront lors du 2<sup>ème</sup> semestre 2006.

*NB : cette réflexion et ces propositions n'ont que pour ambition de permettre à la CGT d'être encore plus efficace dans la recherche et l'enseignement supérieur.*

*Ce ne sont que des réflexions et propositions personnelles que je sou mets au débat dans la perspective que celles-ci soient critiquées, modifiées, amendées et éventuellement rejetées.*

Besançon, le 27 avril 2005

-----*Fin de la Tribune Libre*-----